

Bilan des inscriptions
aux élections communales d'octobre 2005
et aux élections européennes de juin 2004

N° 9

Cette étude a été réalisée
par Nénad DUBAJIC, Sylvain BESCH
et Michel LEGRAND

La mise en page et le graphisme
ont été assurés par le Studio graphique CDR
(Ansart)

Elle a été rendue possible grâce à l'appui moral
et financier du Ministère de la famille,
Commissariat du Gouvernement aux Etrangers



La reproduction de données, tableaux ou graphiques issus de cette étude est permise à conditionner de mentionner la source.





Préface

Une première analyse de l'inscription des étrangers communautaires sur les listes électorales en vue des élections pour le Parlement Européen et les élections communales a donné lieu à la publication en 1999 du RED n° 4.

La présentation détaillée des chiffres et taux d'inscription a révélé qu'il restait beaucoup à faire pour voir augmenter la participation aux élections à venir.

Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur une large campagne de sensibilisation à mettre sur pied. Un aperçu sur les actions concrètes menées dans ce contexte est donné dans la présente brochure.

Vous constaterez à travers les différents tableaux présentés qu'il y a eu par rapport à 1999 un accroissement des taux d'inscription. Les résultats semblent refléter une prise de conscience grandissante par les citoyens étrangers de l'importance de la participation politique, maillon indispensable pour une intégration réussie.

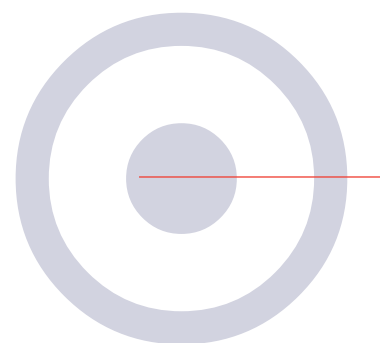
Les publications RED futures nous montreront si la progression va continuer. Elles sont et en resteront l'outil de référence par excellence.

Christiane MARTIN
Commissaire du Gouvernement aux étrangers





Plan



Présentation de la recherche

Chapitre I — Bilan des inscriptions des étrangers aux élections communales d'octobre 2005 et européennes de juin 2004

Chapitre II — Les actions de sensibilisation

Chapitre III — Analyse de la presse écrite

Chapitre IV — Entre ici et là-bas, le vote des ressortissants communautaires dans leur pays d'origine

Chapitre V — Droit de vote au Luxembourg et conditions d'inscription

Table des graphiques et des tableaux

Table des matières





○—Présentation de la recherche

1— Le cadre

Cette publication s'inscrit dans le cadre des projets de recherche et de formations intitulés : « *la participation sociale et politique des étrangers comme signe et moyen de leur intégration* », menée par le Sesopi-Centre Intercommunautaire avec l'appui du Commissariat du Gouvernement aux Etrangers – Ministère de la Famille.

Ces projets de recherche sont nés en 1999 lors des élections communales et européennes au Luxembourg où les étrangers membres de l'U.E. pouvaient s'inscrire sur les listes électorales. Une première publication (RED n°4, 1999) se proposait alors d'effectuer un bilan quantitatif de ces inscriptions. Une seconde publication (RED n°6, mai 2001) a fait suite à cette étude, avec l'objectif d'analyser de manière approfondie la participation sociale et politique des candidats étrangers à ces élections.

Nous nous proposons de poursuivre cette recherche et de compléter le cadre d'analyse commencé il y a cinq ans. En outre, ce nouveau bilan nous permet de tenir à jour et d'enrichir cette banque de données sur la participation politique et électorale des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

2— Les objectifs

Plus précisément, cette étude vise à présenter, commenter et analyser les inscriptions des citoyens étrangers sur les listes électorales pour les élections européennes de juin 2004 ouvertes aux personnes issues des 25 pays de l'U.E., et aux élections communales d'octobre 2005 ouvertes pour la première fois à tous les étrangers, communautaires et non-communautaires.

Cette recherche s'inscrit donc dans une perspective longitudinale permettant de comparer les taux d'inscriptions des étrangers entre les élections de 1999 et les élections de juin 2004 pour les élections européennes, et d'octobre 2005 pour les élections communales. Dans une plus large mesure, c'est l'analyse de la participation politique d'une partie de la population incluse dans le processus électoral, appelé à s'élargir de plus en plus, qui nous intéresse ici. Dans la mesure où les résidents non-communautaires ont pour la première fois la possibilité de voter à des élections communales, nous pouvons aussi mesurer et analyser de manière objective cette nouvelle population électorale.

Si cette étude nous permet de cerner certaines caractéristiques de la population inscrite sur les listes électorales, elle nous permet aussi et surtout de mener une réflexion plus générale sur les questions liées à l'insertion et à l'intégration sociale et politique des étrangers résidant au Luxembourg.

3— Plan et méthodologie

Cette publication propose donc plusieurs approches qui tournent autour de la question de la participation politique et électorale des étrangers. Si le bilan des inscriptions en constitue l'axe central (chapitre I), nous avons cherché à élargir l'approche et l'analyse du processus électoral et de l'inscription sur les listes électorales. Nous proposons un échantillon détaillé de « *bonnes pratiques* » qui ont pu renforcer la participation électorale des étrangers (chapitre II). Nous analyse-



rons ensuite la manière dont la presse écrite a fait écho à cette participation (chapitre III) et nous aborderons la participation électorale dans leur pays d'origine des étrangers vivant au Luxembourg (chapitre IV). Enfin, dans une perspective pédagogique, nous aborderons l'historique du droit de vote au Luxembourg et terminerons par les démarches à suivre et les conditions d'inscription aux deux élections (chapitre V).

3.1— **Descriptif du chapitre I : bilan des inscriptions des étrangers sur les listes électorales**

Nous proposons dans un premier temps d'effectuer un bilan des inscriptions sur les listes électorales aux élections *européennes* de juin 2004 ouvertes aux résidents communautaires issus des 25 pays membres de l'U.E., puis un bilan des inscriptions pour les élections *communales* ouvertes à l'ensemble des étrangers vivant au Luxembourg, communautaires et non-communautaires.

Pour ce faire, une circulaire du Commissariat du Gouvernement aux Etrangers – Ministère de la Famille – accompagnée d'une lettre et d'un tableau-réponse a été envoyée aux 118 communes du pays, leur demandant de préciser le nombre de personnes inscrites ainsi que leur nationalité — le tout aux dates de clôture des inscriptions, c'est-à-dire au 31 mars 2003 pour les élections européennes, et au 31 mars 2004 pour les élections communales. Des contacts téléphoniques ont permis de compléter ou corriger les données quand cela s'avérait nécessaire.

Pour déterminer le nombre potentiel d'électeurs étrangers, nous avons demandé au Répertoire Général des Personnes Physiques (RGPP) de nous fournir la liste complète des résidents étrangers nés avant 1986 pour recenser les communautaires en âge de s'inscrire aux élections européennes, et les personnes nées avant 1987 pour recenser les électeurs étrangers de 18 ans et plus pour les élections communales de 2005.

La limite inhérente à cette démarche reflète certaines limites de l'appareil statistique du Luxembourg concernant les résidents étrangers. En effet, si les statistiques nous permettent d'identifier les électeurs étrangers potentiels sur base de leur âge (l'un des critères à remplir pour pouvoir s'inscrire), elles ne nous permettent pas de les recenser de manière précise et exhaustive selon la durée de leur résidence au Luxembourg (l'un des autres critères d'inscription : les étrangers doivent pouvoir justifier 5 années de résidence au moment de l'inscription au Luxembourg). Pas plus aujourd'hui qu'en 1999, nous ne pouvons prendre ce critère en considération. C'est pour cette raison que, tout au long de cette étude, nous parlerons d'un taux d'inscription "approché". Il s'agit du rapport entre les étrangers inscrits sur les listes électorales et les étrangers qui remplissent les deux conditions suivantes : avoir la nationalité d'un Etat membre de l'U.E. (seulement pour les élections européennes, car cette condition n'est pas nécessaire pour les élections communales), et avoir atteint la majorité le jour des élections (ce qui implique que les mineurs pouvaient s'inscrire sur les listes électorales).

3.2— **Descriptif du chapitre II : les actions de sensibilisation**

L'un des objectifs de cette étude est de renforcer la sensibilisation, l'information et la formation à la participation sociale et politique les étrangers, en vue de contribuer à l'intégration réciproque des résidents étrangers et des Luxembourgeois. Pour cette raison, nous avons voulu faire un premier bilan de « *bonnes pratiques* » qui ont été menées par différents acteurs politiques et associatifs du pays et qui ont pu contribuer à augmenter le nombre des électeurs.

À cette fin, nous avons contacté 5 des principales associations du pays qui travaillent en faveur de l'intégration des étrangers (CLAE, ASTI, Sesopi-Centre Intercommunautaire, CCPL,

APL) et nous avons envoyé un courrier à une cinquantaine d'associations non-communautaires. Nous avons également envoyé un courrier aux 7 partis politiques du pays (KPL, Dei Lenk, DP, LSAP, Dei Greng, CSV et ADR). Nous avons pris contact avec le Ministère de la Famille et le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers.

L'objectif était de recenser, par téléphone, par courrier, ou de vive voix, les différentes actions effectuées en vue d'inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales.

Enfin, pour affiner notre analyse, nous avons mené trois entretiens avec des responsables de Commissions Consultatives pour Etrangers de trois communes.

3.3— Descriptif du chapitre III : analyse de la presse écrite

Au fur et à mesure de notre recherche, il nous est apparu de plus en plus nécessaire et primordial d'effectuer une analyse de la presse écrite. Dans cette perspective, nous avons recensé les articles ayant pour objet les élections communales ou européennes. Nous les avons ensuite regroupés par thème, par organe et par langue pour tenter, à terme, d'analyser l'impact possible de cette presse écrite sur le taux d'inscription. Le temps et les moyens disponibles ne nous ont pas permis d'opérer de semblables analyses au niveau des émissions radios et télévisées.

3.4— Descriptif du chapitre IV : la participation politique des résidents européens dans leur pays d'origine

Afin de mieux situer la participation électorale des citoyens européens vivant au Luxembourg, nous avons tenté de dresser un panorama de leur participation aux scrutins de leur pays d'origine. Ce panorama a été rendu possible grâce à une enquête auprès des ambassades, des consulats et des organisations politiques d'étrangers implantées au Luxembourg. Ce panorama analyse, pour les 14 anciens Etats membres de l'Union Européenne, les possibilités et les conditions de participation des résidents étrangers aux différents types d'élections au pays d'origine, et cherche à mesurer l'ampleur de cette participation électorale au pays d'origine.

3.5— Descriptif du chapitre V : droit de vote au Luxembourg et conditions d'inscription

Fidèle à notre principe pédagogique, pour terminer nous proposons un aperçu historique du droit de vote au Luxembourg, suivi d'un descriptif précis des démarches que les étrangers doivent accomplir pour s'inscrire sur les listes électorales aux élections communales et européennes.



○—Chapitre I—Bilan des inscriptions des étrangers aux élections communales d'octobre 2005 et européennes de juin 2004

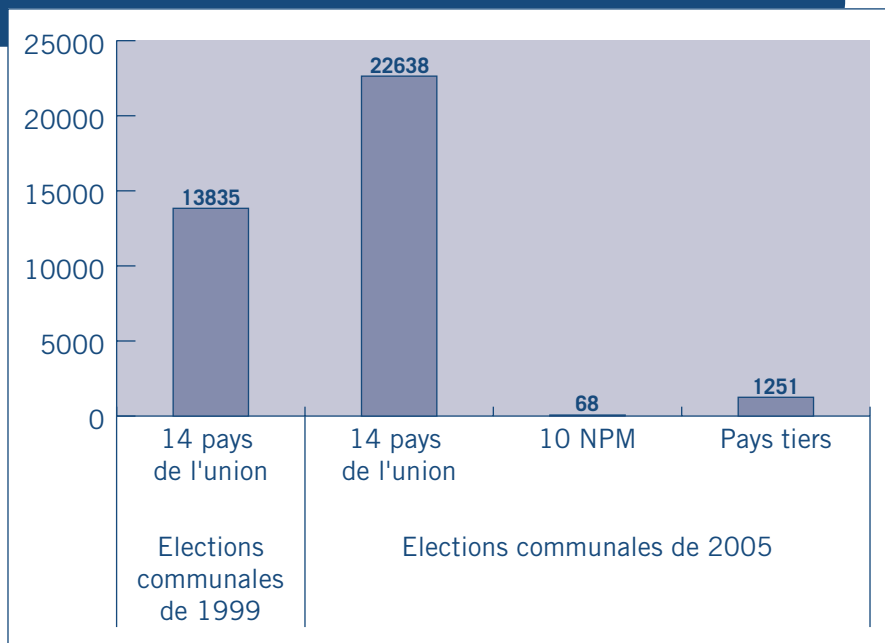
I— Élections communales : analyses et prospectives

La loi électorale du 22 février 2003¹ permet à tous les ressortissants étrangers d'être électeurs aux élections communales d'octobre 2005, que l'on soit issu d'un pays membre de l'Union Européenne (désigné ci-après U.E.) ou ressortissant de pays non-communautaires. Pour cela, il faut remplir un certain nombre de conditions, dont celle de la résidence. L'intérêt d'un bilan des inscriptions aux élections communales est double : d'une part, c'est la première fois que les non-communautaires peuvent participer à des élections, d'autre part, il est intéressant d'analyser la progression des inscriptions sur les listes électorales des ressortissants communautaires qui peuvent y participer pour la deuxième fois.

I.1— Résultats généraux

Au 31 mars 2004, 23 957 personnes étaient inscrites : 22 706 issues de l'U.E. et 1 251 issues de pays tiers. Par rapport aux élections communales de 1999, on enregistre ainsi une augmentation de 73%.

Graphique I Comparaison des inscriptions aux élections communales de 1999 et de 2005



I.1.1— Résultats par nationalité

En distinguant trois groupes sociaux, nous obtenons :

- Les ressortissants communautaires issus des 14 pays : 22 638 inscrits
- Les ressortissants des 10 nouveaux pays membres de l'U.E : 68 inscrits
- Les ressortissants non-communautaires : 1 251 inscrits

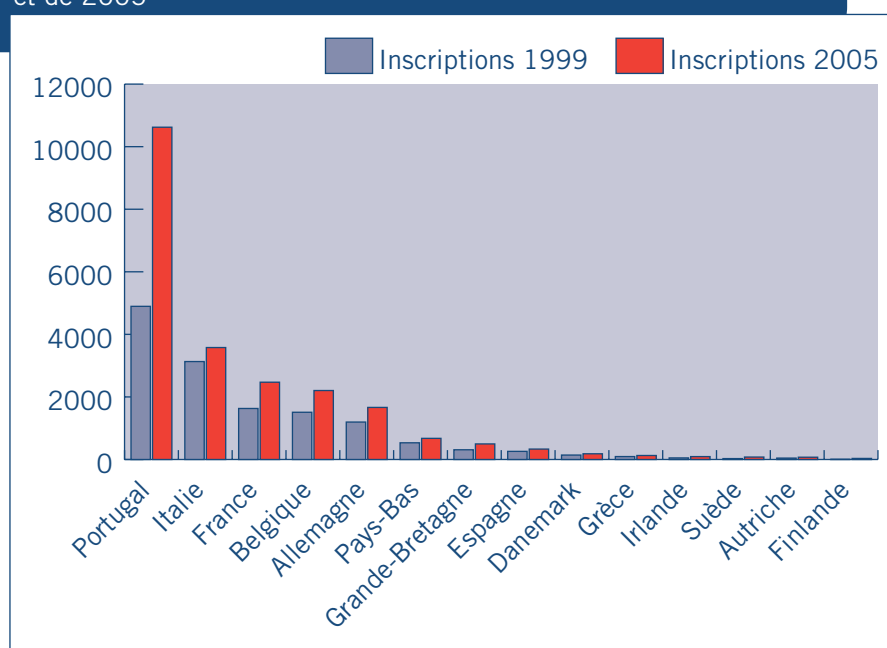
¹ Mémorial A-N°30 du 21 février 2003.

Dans la suite, nous centrerons l'analyse sur les 14 pays de l'U.E et les non-communautaires, vu que le chiffre des personnes issues des 10 nouveaux pays membres n'est ni très représentatif ni très élevé.

Le « *taux d'inscription approché*² » est de 15% pour l'ensemble des inscrits. Il atteint 17% si nous considérons le résultat des seuls ressortissants communautaires. Aux élections communales de 1999, alors ouvertes aux seuls ressortissants des 14 pays de l'U.E., le taux d'inscription était de 12%. Il y a donc une hausse de 5 % par rapport aux dernières élections. De 13 835 inscrits en 1999, nous sommes passés à 22 638 en 2005, soit 64% de plus pour les 14 pays de l'U.E.

1.1.2 — Les ressortissants communautaires

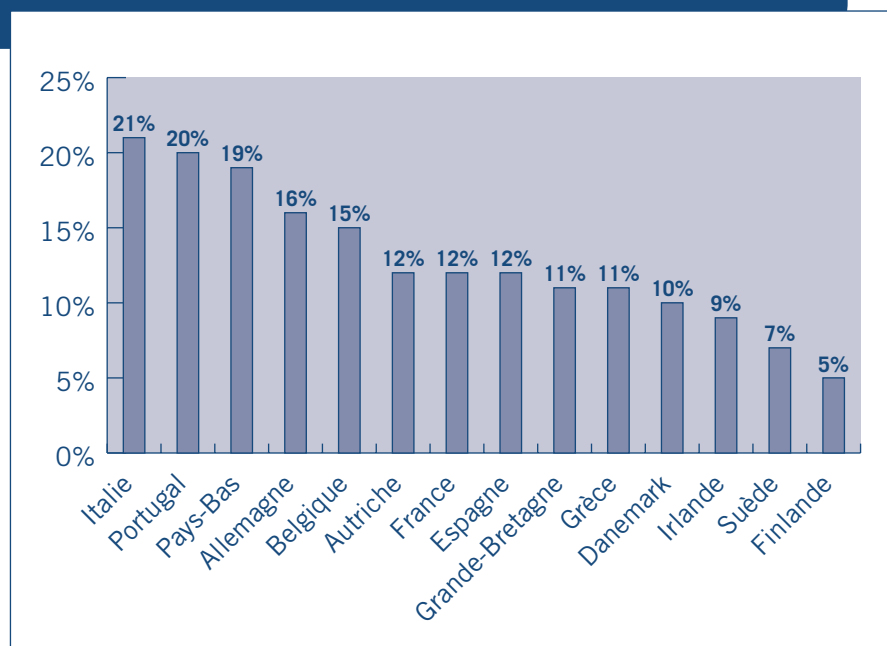
Graphique 2 Bilan des inscriptions selon les pays lors des élections de 1999 et de 2005



En ce qui concerne les ressortissants des 14 pays membres de l'U.E, on constate une hausse sensible des inscriptions, même pour la communauté finlandaise — peu nombreuse au Luxembourg —, dont les inscrits sont passés de 4 en 1999 à 34 en 2005. Bien sûr, leur taux d'inscription n'est que de 5%, mais on peut parier sur un effet boule-de-neige pour les prochaines élections. En fait, pour les petites communautés dont le corps électoral est inférieur à 2000 personnes, nous enregistrons une augmentation générale des inscriptions : la Suède passe de 29 à 78 inscrits, l'Irlande de 51 à 93, la Grèce de 94 à 129, l'Autriche de 45 à 73 et le Danemark de 142 à 183.

2 Voir l'explication du taux d'inscription approché dans l'introduction méthodologique de la présente publication.

Graphique 3 Taux d'inscription approché selon le pays d'origine des inscrits



Concernant les « *anciennes* » communautés, notons la stabilité de la communauté italienne, toujours aussi impliquée dans le processus politique. Le taux d'inscription de 19% des Néerlandais est révélateur d'une volonté importante d'insertion dans le paysage politique luxembourgeois. Mais c'est surtout la forte mobilisation de la communauté portugaise qui doit être remarquée : de 4 896 inscrits en 1999, elle passe à 10 622 en 2005 c'est-à-dire une progression de 117%, soit un taux d'inscription de 20%, atteignant ainsi le même taux que celui de la communauté italienne. Le degré de politisation semble évoluer au sein de la communauté portugaise dont on a souvent dit, peut-être trop vite, qu'elle était a-politique.

1.1.3 — Les ressortissants non-communautaires

Si l'inscription des communautaires atteint le score historique de 17% pour les élections communales, la participation des non-communautaires n'atteint que 6%, avec des taux d'inscription de 13% pour la Bosnie et la Suisse. Dans la mesure où il s'agit de la première participation à un processus électoral, on peut imaginer que les campagnes de sensibilisation n'ont pas suffisamment touché cette population. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre II. En outre, certains groupes des non-communautaires relèvent d'une immigration récente, avec un turn-over plus important. Pour cette raison, on peut considérer que bon nombre d'entre eux ne remplissent pas la condition de résidence de 5 ans au Luxembourg pour être électeur.

Tableau 1 Inscription des étrangers sur les listes pour les élections communales de 2005

Nationalités	Inscriptions 1999	Inscriptions 2005	Différences		Étrangers ≥ 18 ans	Taux d'inscription
			Chiffres absolus	%		
Allemagne	1 197	1 665	468	39%	10 252	16%
Autriche	45	73	28	62%	599	12%
Belgique	1 510	2 205	695	46%	14 472	15%
Danemark	142	183	41	29%	1 752	10%
Espagne	260	333	73	28%	2 853	12%
Finlande	4	34	30	750%	703	5%
France	1 631	2 471	840	52%	20 475	12%
Grande-Bretagne	311	498	187	60%	4 434	11%
Grèce	94	128	34	36%	1 150	11%
Irlande	51	93	42	82%	1 064	9%
Italie	3 131	3 579	448	14%	17 340	21%
Pays-Bas	534	676	142	27%	3 516	19%
Portugal	4 896	10 622	5 726	117%	52 215	20%
Suède	29	78	49	169%	1 095	7%
Chypre		1			5	20%
Estonie		1			147	1%
Hongrie		6			405	1%
Lettonie		1			57	2%
Lituanie		0			54	0%
Malte		1			28	4%
Pologne		39			821	5%
République Tchèque		10			175	6%
Slovaquie		1			123	1%
Slovénie		8			96	8%
Total communautaires	13 835	22 706	8 871	64%	133 828	17%
Inscriptions des non-communautaires						
Bosnie		243			1 935	13%
Bulgarie		7			170	4%
Cap-Vert ³		115			1 418	8%
Chine		15			1 078	1%
Croatie		15			319	5%
États-Unis		49			1 423	3%
Macédoine		16			343	5%
Roumanie		24			509	5%
Suisse		62			471	13%
Turquie		4			271	1%
Yougoslavie		380			5 381	7%
Autres		321			8 663	4%
Total non-communautaires		1 251			21 981	6%
GRAND TOTAL		23 957			155 809	15%

3 Ce chiffre mérite d'être mis en perspective au moins sous deux angles : la communauté capverdienne se distingue, d'une part, par un taux de participation plus élevé au Luxembourg qu'au pays d'origine, d'autre part, par un taux assez important d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.



1.2— Les résultats par commune : les baisses et les augmentations des inscriptions

Si nous comparons les résultats à ceux de 1999, nous constatons que 111 communes ont vu croître leur taux d'inscription, une commune enregistre un taux identique (Saeul avec 11 inscrits) et 6 communes affichent des taux inférieurs.

Quelle est la signification de cette baisse dans les 6 dernières communes ? Le tableau 2 permet d'apporter quelques éléments de réponses.

Tableau 2 Les 6 communes ayant enregistré une baisse pour les élections communales de 2005

Communes	Nombre d'habitants au 1/01/04	Inscrits en 1999	Inscrits en 2005	Différences
Eschweiler	717	9	8	-11%
Niederaven	5 640	357	332	-7%
Kautenbach	278	16	15	-6%
Preizerdaul	1 340	82	78	-5%
Weiler-la-Tour	1 426	51	49	-4%
Steinfort	4 268	218	213	-2%

Ce tableau permet de relativiser la baisse des inscriptions. C'est aussi pour nous l'occasion d'une mise en garde quant à la lecture des tableaux. En effet, une baisse de 11% peut être importante à grande échelle, mais le détail des résultats en chiffres absolus montre qu'un simple déménagement dans une petite localité suffit pour traduire un pourcentage élevé. C'est également le cas lorsqu'on constate une forte augmentation du taux d'inscription : si nous prenons le cas de la commune de Goesdorf qui est passée de 1 inscription en 1999 à 17 en 2005, l'augmentation statistique est de...1 600%. La prudence s'impose donc dans l'interprétation des pourcentages. La baisse des inscriptions dans ces six communes correspond davantage à un mouvement « naturel » ou « migratoire » de la population qu'à un phénomène de désaffection des élections ou de désintérêt pour la politique.

Tableau 3 Les 111 communes ayant enregistré une hausse pour les élections communales de 2005

Augmentation de 1 à 20%	6 communes
Augmentation de 21 à 50%	25 communes
Augmentation de 51 à 100%	44 communes
Augmentation de plus de 100%	36 communes

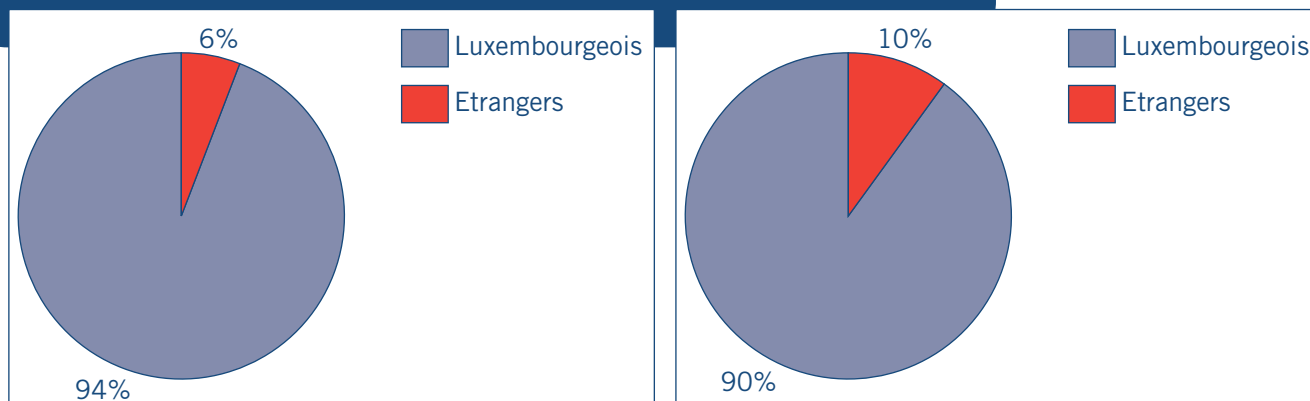
Globalement, la mobilisation aux élections communales a été importante : 6 communes ont augmenté leurs chiffres de 1 à 20% — ce qui peut être mis également sur le compte de mouvements naturel et migratoire de la population. Mais l'augmentation de plus de 20% dans 105 communes du Luxembourg révèle un intérêt et une mobilisation importants des étrangers résidant au Luxembourg.

Si nous considérons à présent le taux d'inscription qui est en moyenne de 15%, nous constatons que 35 communes ont un taux inférieur à cette moyenne contre 83 dont le taux se situe au-dessus de la moyenne. Parmi les communes affichant les taux d'inscriptions les plus importants, 7 communes enregistrent des taux supérieurs ou égaux à 30% : Ell (30%), Mondorf (30%), Preizerdaul (33%), Beckerich (34%), Grobous (36%), Bech (37%) et Bastendorf avec un taux d'inscription de 58%, c'est-à-dire 75 inscrits sur un total de 130 étrangers ayant la possibilité de s'inscrire dans cette commune (bien évidemment en faisant abstraction du paramètre de la durée de résidence).

1.3— Les étrangers, un potentiel électoral non-négligeable

Le poids de l'électorat étranger a donc fortement évolué : il est passé de 6% en 1999 à 10% pour les élections de 2005. Cela signifie que, pour les prochaines élections communales, sur 100 électeurs, 90 seront luxembourgeois et 10 seront des étrangers.

Graphique 4 Comparaison du poids de l'électorat étranger entre 1999 et 2005



30 communes affichent une proportion d'électeurs étrangers supérieure à 10 %, dont sept communes avec des poids supérieurs à 15% : Vianden (16%), Steinsel (16%), Schuttrange (16%), Sandweiler (17%), Mondorf (17%), Medernach (18%) et la ville de Larochette à 33% (c'est-à-dire que, sur 100 électeurs, 33 sont étrangers et 67 sont des Luxembourgeois).

Tableau 4 Les résultats dans les principales villes du Luxembourg

	Luxembourg-ville	Esch-sur-Alzette	Differdange	Dudelange
Pop au 1/1/04	77 325	27 891	18 891	17 514
Nbre di nscrits 2004	4 228	2 131	1 105	1 110
Nbre d'inscrits en 99	2 100	1 044	504	596
Progression/99 (moyenne 73%)	101%	104%	119%	86%
Tx d'inscription (moyenne 15%)	9%	20%	15%	22%
Poids de l'électorat (moyenne 10%)	13%	15%	12%	11%

Dans les quatre principales villes du Grand-Duché, la mobilisation aux élections communales a été très forte, contrairement à ce qui s'est passé pour les élections européennes. Notons le très bon résultat de la ville d'Esch-sur-Alzette avec une représentation de 15% des étrangers dans le corps électoral. Nous verrons par la suite, dans le chapitre consacré aux bonnes pratiques, que cette commune s'est particulièrement investie en vue de favoriser les inscriptions des étrangers.

1.4— Pour conclure sur les élections communales

On peut dire que les élections communales mobilisent davantage les résidents étrangers : d'une part, les enjeux sont perceptibles et palpables et, d'autre part, la conscience de ces enjeux peut être et semble avoir été renforcée par le travail de sensibilisation. Bien sûr, un taux d'inscription de 17% ne représente pas en soi un chiffre vraiment extraordinaire, et certains tendront à le relativiser, mais l'analyse diachronique montre tout de même une évolution des pratiques : 73% d'augmentation par rapport aux élections communales de 1999 n'est pas rien ; ce chiffre est prometteur d'une plus grande citoyenneté. C'est la démocratie qui y gagne à terme.



Tableau 5 Bilan des inscriptions aux élections communales de 2005 par commune et nationalité

Nationalités	D	A	B	DK	E	FIN	F	GB	GR	IRL	I	NL	P	S	10 NPM	Total des inscriptions des commu-nautaires (24 pays)
Bascharage	16		28		2		38	2			59	2	71	1	2	221
Bastendorf	3		7				3				1	3	52		2	71
Beaufort	3		4				5				1	12	44		0	69
Bech	8	1	16	1		1	10	11			12	6	13		1	80
Beckerich	6		89	2			7	1			8	2	28		1	144
Berdorf	7		5	1	2		1	1				1	21		0	39
Bertrange	23	2	41	2	4	1	46	4	1		108	8	118	1	0	359
Bettembourg	18		29		13		65				98	3	313		4	543
Bettendorf	7		3				1				12	3	124		0	150
Betzdorf	21	1	22		4	1	11	14		1	21	8	41		0	145
Bissen	11	1	18		3		8	1			15		62		0	119
Biwer	15	1	5	2			6	4	5	2	3	7	24		0	74
Boevange-Attert	11		12	5			3	1		1	4	5	10	1	0	53
Boulaide	4		8									4	3		0	19
Bourscheid	1		6		3		3					6	8		0	27
Bous	4		3	1			7				3	2	22		0	42
Burmerange	6	1	2		1		9	1		1	2		13		0	36
Clemency	3		22				10			1	16		20		0	72
Clervaux	5		16	2			8				1	13	20	1	0	66
Colmar-Berg	6	1	12				2				5	1	57		0	84
Consdorf	10		3	1			8	1			5	1	41		1	71
Consthum	1		3										1		0	5
Contern	33		19	5	1		20	14	1		27	17	33	1	0	171
Dalheim	9		10	1	2		10	4			12	1	27	1	0	77
Diekirch	11	1	11		8		20				38	5	143		1	238
Differdange	23	1	24		10		107	1		1	237	2	624		0	1 030
Dippach	7		13				19	10	1	2	33	5	54		0	144
Dudelange	51	5	38	4	7		110	4			227	2	613	1	5	1 067
Echternach	23	2	9		4		17	4		1	7	13	230		0	310
Ell	4	1	37								1	1	1		0	45
Ermsdorf			6		1		3	3			3	5	31		0	52
Erpeldange	7		7		2		7	3	1		19	3	52		0	101
Esch-Alzette	38	2	62		23		163	5			375	3	1 192		2	1 865
Esch-Sure	1		3					1					5		0	10
Eschweiler	2		5										1		0	8
Ettelbruck	10		15		4		16	5			65	7	259		1	382
Feulen	2		11				3		1		27	2	28		1	75
Fischbach	1		6		1		2				2	4	11		0	27
Flaxweiler	12		2	2		1	6	2			2	1	11		0	39
Fouhren			2		1		1				6	6	13		0	29
Frisange	2	1	7		3		34	2	1	2	24	1	53		0	130
Garnich	7		24				5	4		1	6	7	6		0	60
Goesdorf	1		4				4				2	1	3		0	15
Grevenmacher	24		18	6	2		10			1	3	8	115	1	0	188
Grosbous	6		6				6	1			11	9	8		0	47
Heffingen	3		4		1		4				5		32		2	51
Heiderscheid			7		1		2				1		28		0	39
Heinerscheid			7				1					7	13		0	28
Hesperange	35		25	4	11		71	8	7	7	99	11	205	2	2	487
Hobscheid	3		32		1		6	3			9	1	29		0	84
Hoscheid	1		6								2	2	3		1	15
Hosingen	7		2				2					4	14		0	29
Junglinster	60	1	37	4	1	2	35	38	12	1	33	12	68	2	1	307
Kautenbach			3				1					10	1		0	15
Kayl	4	1	11		1		28	2			55	1	171		0	274
Kehlen	48	1	97	4	4		54	23	1	6	29	12	49	6	2	336
Koerich	6		27		1		8	2	1	2	5	2	31		0	85
Kopstal	26		17	4			30	10			5	6	37	1	0	136
Lac Haute Sure	1		16				5					5	2		0	29

Inscriptions des non-communautaires	Total étrangers	Inscriptions élections de 1999 (14 pays)	Différences en %	Electorat lux	Total électorat (électorat lux + étr. inscrit)	Etrangers ≥ 18 ans	Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat luxembourgeois (Inscrits/total électeurs)	Taux d'inscription des étr. (Inscrits/étr. ≥ 18 ans)
4	225	118	91%	3 990	4 215	1 496	5%	15%
4	75	43	74%	464	539	130	14%	58%
4	73	45	62%	828	901	557	8%	13%
8	88	46	91%	585	673	236	13%	37%
7	151	91	66%	1 152	1 303	440	12%	34%
0	39	9	333%	686	725	434	5%	9%
7	366	283	29%	2 499	2 865	2 061	13%	18%
42	585	375	56%	4 987	5 572	2 419	10%	24%
0	150	68	121%	1 157	1 307	643	11%	23%
0	145	113	28%	1 397	1 542	597	9%	24%
2	121	62	95%	1 266	1 387	684	9%	18%
1	75	43	74%	874	949	379	8%	20%
2	55	22	150%	1 123	1 178	292	5%	19%
0	19	15	27%	525	544	118	3%	16%
3	30	5	500%	740	770	201	4%	15%
2	44	23	91%	664	708	212	6%	21%
3	39	25	56%	536	575	179	7%	22%
0	72	53	36%	1 273	1 345	365	5%	20%
1	67	50	34%	1 020	1 087	534	6%	13%
0	84	63	33%	900	984	543	9%	15%
0	71	35	103%	955	1 026	395	7%	18%
0	5	4	25%	261	266	39	2%	13%
6	177	121	46%	1 721	1 898	806	9%	22%
2	79	56	41%	999	1 078	372	7%	21%
8	246	137	80%	2 846	3 092	1 849	8%	13%
75	1 105	504	119%	8 195	9 300	7 221	12%	15%
6	150	98	53%	1 767	1 917	931	8%	16%
43	1 110	596	86%	9 364	10 474	5 022	11%	22%
3	313	230	36%	2 355	2 668	1 736	12%	18%
1	46	10	360%	465	511	154	9%	30%
0	52	21	148%	460	512	210	10%	25%
5	106	49	116%	1 187	1 293	462	8%	23%
266	2 131	1 044	104%	11 992	14 123	10 884	15%	20%
2	12	0	1 200%	146	158	98	8%	12%
0	8	9	-11%	396	404	158	2%	5%
10	392	294	33%	3 574	3 966	2 392	10%	16%
6	81	67	21%	846	927	292	9%	28%
0	27	12	125%	412	439	115	6%	23%
2	41	11	273%	948	989	311	4%	13%
0	29	19	53%	460	489	133	6%	22%
3	133	53	151%	1 705	1 838	778	7%	17%
1	61	44	39%	912	973	299	6%	20%
2	17	1	1 600%	665	682	132	2%	13%
2	190	97	96%	1 907	2 097	1 313	9%	14%
0	47	30	57%	442	489	130	10%	36%
0	51	45	13%	497	548	186	9%	27%
4	43	23	87%	784	827	203	5%	21%
3	31	14	121%	650	681	154	5%	20%
47	534	330	62%	5 389	5 923	4 310	9%	12%
2	86	44	95%	1 522	1 608	553	5%	16%
0	15	10	50%	306	321	75	5%	20%
1	30	16	88%	1 011	1 041	218	3%	14%
14	321	206	56%	3 191	3 512	1 462	9%	22%
0	15	16	-6%	146	161	63	9%	24%
15	289	199	45%	4 156	4 445	1 816	7%	16%
10	346	226	53%	2 478	2 824	1 452	12%	24%
2	87	55	58%	1 060	1 147	463	8%	19%
2	138	93	48%	1 454	1 592	955	9%	14%
0	29	15	93%	868	897	311	3%	9%



Nationalités	D	A	B	DK	E	FIN	F	GB	GR	IRL	I	NL	P	S	10 NPM	Total des inscriptions des communautes (24 pays)
Larochette	7		8				4	1			12	5	206		0	243
Lennigen	7		1	1			3	4			8	6	20		0	50
Leudelange	5		17		1		9	2	1		4	2	17		0	58
Lintgen	6	1	8	1	4		4	1			6	5	85		1	122
Lorentzweiler	21		29	4	3		12	5	3		18	12	83		0	190
Luxembourg-Ville	289	22	244	33	79	19	549	106	59	20	602	53	1 804	38	7	3 924
Mamer	52	2	75	11	1		67	14	2	2	84	16	92		2	420
Manternach	14		9		1		2	5			4	5	26		0	66
Medernach			2		1	3					1	4	87		0	98
Mersch	31		19		1		12	4	2		16	17	140		1	243
Mertert	26		5	4	4		11	5			13		99		1	168
Mertzig		1	3		1		3	3			13	2	34		0	60
Mompach	7		2				5				1	1	2		1	19
Mondercange	17		12		4		31	1			91	7	25		1	189
Mondorf	27	1	24	2	8		50	3			20	7	242		0	384
Munshausen			1									6	12		0	19
Neunhausen			3					1		1	4	1			1	11
Niederanven	91	2	53	18	6		20	28	4	9	30	25	36	5	5	332
Nommern	7		3				5				1	13	14		0	43
Petange	12	1	90		7		62	1		1	176	1	331		3	685
Preizerdaul	6		13		8		4				13	4	25		0	73
Putscheid	1		1	1			3						5		0	11
Rambrouch			63	1			3	1	1	1	2	11	18		0	101
Reckange	10		5			1	16	6			11	3	11		0	63
Redange	5		27		2		4				7	3	14		0	62
Reisdorf	6		6		1							1	17		0	31
Remerschen	9		7	2			14				4		45		0	81
Remich	9		9	1	6		16	3			11	5	46		0	106
Roeser	13	3	23	2	10		49	4		1	42	4	109		2	262
Rospport	20	2	9	1			7					12	34		0	85
Rumelange	5		7		7		35				67	1	109		3	234
Saeul			4					1				2	4		0	11
Sandweiler	12	4	30		2		25	10	2	1	40	8	121	2	1	258
Sanem	7	1	17		8		53	1	3	1	175	4	151		1	422
Schieren	8		7		2		3	1			10	4	61		0	96
Schiffange	10		11	1			23				54		146		0	245
Schuttrange	54	2	27	19	5		29	26	2	9	35	27	20	4	0	259
Septfontaines	6		16	1	2		7	3		1	1	3	4		0	44
Stadbredimus	5		9	2	1	2	2				2	4	14		0	41
Steinfort	7		45	2	1		24	2			28	2	102		0	213
Steinsel	47	2	29	9	17		61	17	5	7	83	15	109	4	1	406
Strassen	25		34	6	5		59	15	5	4	64	8	148	5	1	379
Troisvierges	5		31				6	1				9	63		0	115
Tuntange	6		18				11				3	5	1		0	44
Useldange	2		9		2		3				5	2	31		0	54
Vianden	4	1	14				7	1			9	6	91		0	133
Vichten			3								7	2	4		0	16
Wahl			3					2				2	1		0	8
Waldbillig	11	1	10		2		7	5		1	5	14	23		1	80
Waldbredimus	12		8	2			5	11		1	5	2	6		1	53
Walferdange	38	2	19	5	4		29	6	6	3	30	13	134		1	290
Weiler-la-Tour	9		5		4		16	5	1		8		1		0	49
Weiswampach	2		11		1	1	1						33		0	49
Wellenstein	7	1	2				1					5	32		0	48
Wiltz	7		30				11				3	2	97		2	152
Wilwerwiltz	1		1				5				1	12	2		0	22
Wincrange	11		29			2	12	1			2	24	31		2	114
Winseler			15				1					4	7		0	27
Wormeldange	9		6	3			9	2			4	2	95	1	0	131

Inscriptions des non-communautaires	Total étrangers	Inscriptions élections de 1999 (14 pays)	Différences en %	Electorat lux	Total électorat (électorat lux + étr. Inscrit)	Etrangers ≥ 18 ans	Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat luxembourgeois (Inscrits/total électeurs)	Taux d'inscription des étr. (Inscrits/étr. ≥ 18 ans)
4	247	80	209%	507	754	897	33%	28%
1	51	37	38%	718	769	305	7%	17%
1	59	30	97%	1 083	1 142	452	5%	13%
5	127	51	149%	1 192	1 319	686	10%	19%
7	197	122	61%	1 664	1 861	777	11%	25%
304	4 228	2 100	101%	28 705	32 933	47 218	13%	9%
5	425	335	27%	3 026	3 451	2 357	12%	18%
7	73	35	109%	816	889	277	8%	26%
1	99	29	241%	464	563	368	18%	27%
9	252	123	105%	3 820	4 072	2 016	6%	13%
4	172	88	95%	1 923	2 095	896	8%	19%
0	60	30	100%	806	866	323	7%	19%
0	19	5	280%	566	585	209	3%	9%
1	190	125	52%	3 753	3 943	1 129	5%	17%
4	388	116	234%	1 885	2 273	1 278	17%	30%
0	19	12	58%	495	514	178	4%	11%
1	12	5	140%	138	150	62	8%	19%
0	332	357	-7%	2 470	2 802	2 096	12%	16%
0	43	40	8%	580	623	184	7%	23%
14	699	375	86%	6 781	7 480	4 512	9%	15%
5	78	82	-5%	800	878	234	9%	33%
0	11	1	1 000%	488	499	120	2%	9%
1	102	63	62%	1 816	1 918	909	5%	11%
2	65	38	71%	1 184	1 249	320	5%	20%
0	62	61	2%	1 310	1 372	446	5%	14%
4	35	8	338%	445	480	184	7%	19%
0	81	45	80%	817	898	422	9%	19%
2	108	77	40%	1 579	1 687	934	6%	12%
11	273	143	91%	2 608	2 881	1 265	9%	22%
0	85	55	55%	1 102	1 187	347	7%	24%
50	284	168	69%	2 252	2 536	1 118	11%	25%
0	11	11	0%	337	348	72	3%	15%
4	262	171	53%	1 322	1 584	970	17%	27%
14	436	272	60%	8 132	8 568	2 819	5%	15%
3	99	61	62%	725	824	367	12%	27%
33	278	137	103%	4 522	4 800	1 988	6%	14%
3	262	215	22%	1 336	1 598	1 102	16%	24%
1	45	37	22%	424	469	203	10%	22%
0	41	16	156%	714	755	372	5%	11%
0	213	218	-2%	2 091	2 304	1 258	9%	17%
19	425	348	22%	2 171	2 596	1 510	16%	28%
13	392	233	68%	2 486	2 878	2 645	14%	15%
1	116	50	132%	1 203	1 319	703	9%	17%
3	47	34	38%	547	594	266	8%	18%
3	57	44	30%	829	886	254	6%	22%
5	138	71	94%	740	878	575	16%	24%
0	16	6	167%	564	580	106	3%	15%
0	8	7	14%	490	498	81	2%	10%
1	81	49	65%	615	696	361	12%	22%
10	63	27	133%	476	539	262	12%	24%
10	300	197	52%	3 248	3 548	2 619	8%	11%
0	49	51	-4%	810	859	311	6%	16%
6	55	25	120%	649	704	313	8%	18%
0	48	47	2%	664	712	308	7%	16%
30	182	121	50%	2 130	2 312	1 324	8%	14%
0	22	7	214%	375	397	132	6%	17%
7	121	31	290%	2 165	2 286	526	5%	23%
7	34	14	143%	484	518	229	7%	15%
2	133	113	18%	1 242	1 375	641	10%	21%



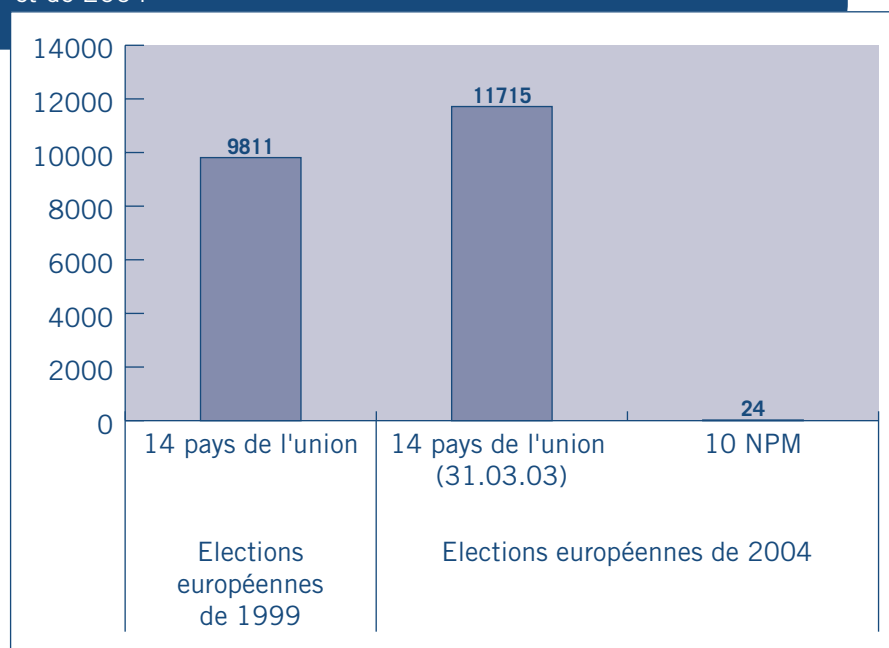
2 — Élections européennes : analyses et prospectives

Le traité de l'Union Européenne (traité de Maastricht) s'était donné comme objectif de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union. Celle-ci se compose d'un ensemble de droits et de devoirs, dont celui du droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement Européen. La nouveauté pour les élections européennes du 13 juin 2004 était la possibilité pour les ressortissants originaires des 10 nouveaux pays membres (NPM) de l'U.E. de participer à ces élections. En effet, si l'inscription sur les listes électorales s'est clôturée le 31 mars 2003 pour tous les ressortissants de l'U.E., la loi du 10 février 2004⁴ a permis aux ressortissants des Etats qui deviendront membres le premier mai 2004⁵, de s'inscrire sur les listes électorales avant le 13 mars 2004.

2.1 — Résultats généraux

Au 31 mars 2003 — date de clôture des inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes pour 14 pays de l'U.E. —, 11 715 personnes se sont inscrites sur les listes électorales, chiffre auquel il convient d'ajouter 24 personnes issues des 10 nouveaux pays membres, soit au total 11 739 inscriptions. Le taux d'inscription est de 9%, c'est le même taux que celui qui avait été enregistré en 1999.

Graphique 5 Comparaison des inscriptions aux élections européennes de 1999 et de 2004



En effet, aux élections européennes de 1999, 9 811 personnes s'étaient inscrites. La hausse par rapport à 2004 est donc de 19,6%. En même temps, l'électorat potentiel est passé de 111 509 en 1999 à 132 160 en 2004, c'est-à-dire une progression de la population étrangère en âge de voter de 18,5%.

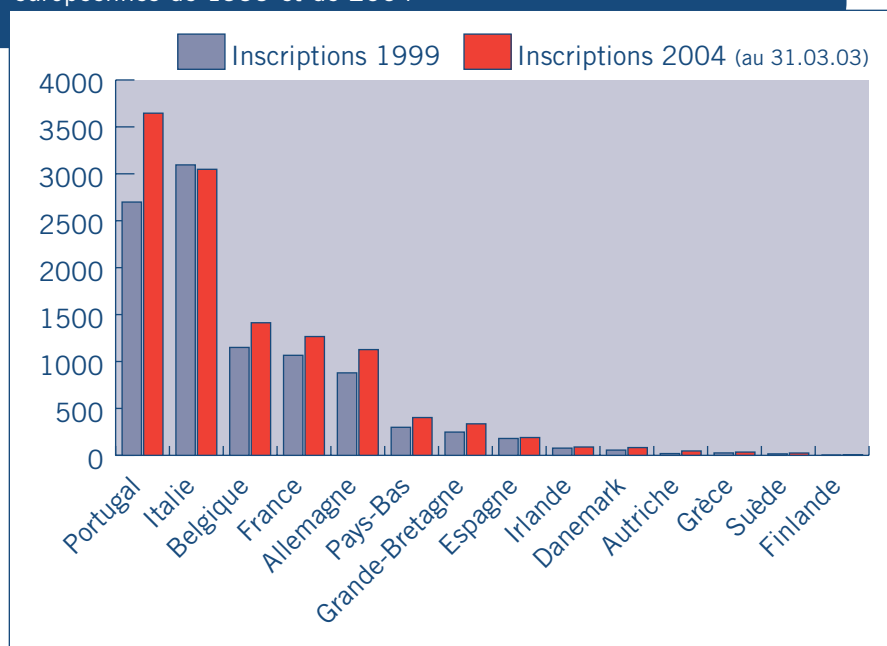
La proportion des électeurs étrangers par rapport aux électeurs luxembourgeois est de 5%. Lors des élections européennes de 1994, ce chiffre était de 3% et, aux élections de 1999, il était de 4,3%. Nous sommes donc loin d'une mobilisation politique forte, mais ce fut le cas dans tous les pays de l'union où l'abstention (dans les pays où le vote n'est pas obligatoire) est le principal vainqueur des élections européennes du 13 juin 2004.

4 Voir Mémorial A-N°14 du 10 février 2004.

5 Le 1^{er} mai 2004, l'Europe des 15 est passée à l'Europe des 25. Les 10 nouveaux pays membres de l'U.E sont la République Tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie.

2.2 — Résultats par nationalité

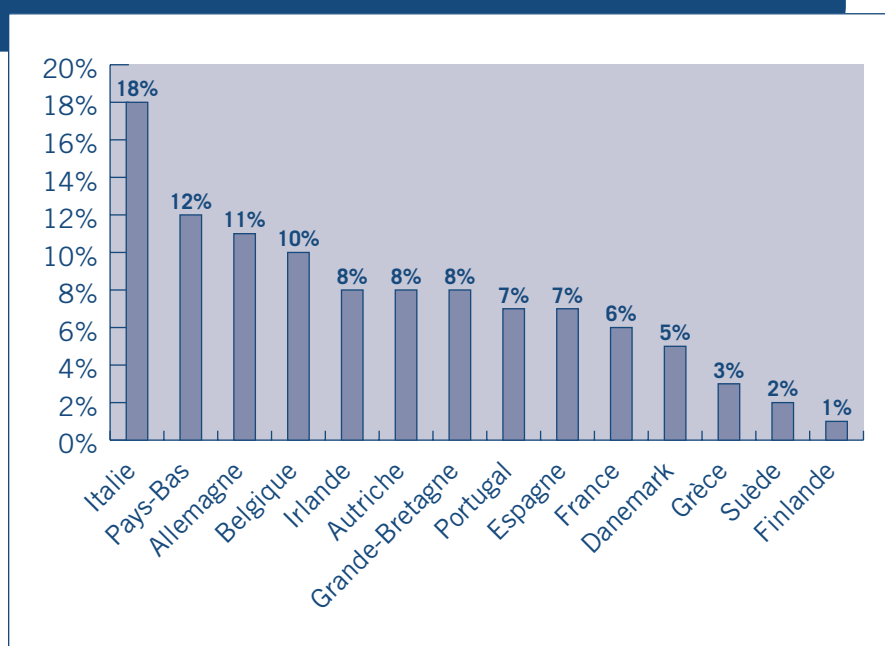
Graphique 6 Bilan des inscriptions selon les nationalités pour les élections européennes de 1999 et de 2004



Le détail des inscriptions par nationalité confirme la stagnation des inscriptions. Le tableau ci-dessus montre bien qu'en dehors du Portugal, les chiffres des différentes nationalités vivant au Luxembourg paraissent relativement stables. En passant de 2 699 à 3 646 inscrits, la communauté portugaise enregistre une hausse de 35%.

Les autres nationalités se caractérisent par une légère augmentation par rapport aux élections de 1999 ; seuls les Italiens, qui passent de 3 095 inscrits en 1999 à 3 048 en 2004, enregistrent une baisse. S'agit-il d'un vieillissement de l'immigration italienne luxembourgeoise ? La communauté italienne en âge de voter est passée de 17 054 en 1999 à 17 178 en 2004, soit une progression — très faible — de 0,73%.

Graphique 7 Taux approchés d'inscription aux élections européennes de 2004



Si la population italienne vivant au Luxembourg se stabilise, et si le taux d'inscription reste le même, les ressortissants italiens restent néanmoins toujours aussi actifs en termes de participation politique. La comparaison des taux d'inscription montre clairement qu'ils sont largement au-dessus de la moyenne avec un taux d'inscription de 18%, soit 9 % au-dessus de la moyenne ; ils sont suivis des Néerlandais (12%), des Allemands (11%) et des Belges (10%).

Les Portugais enregistrent la plus belle progression avec 35% de plus qu'aux élections de 1999, mais leur taux d'inscription reste toujours à 7 %, soit 2 points en dessous de la moyenne. Nous avons vu qu'aux élections communales ce taux était beaucoup plus important, ce qui laisse à penser que le type d'élection détermine le degré de mobilisation.

Tableau 6 Inscription des étrangers sur les listes pour les élections européennes de 2004

Nationalités	Inscriptions 1999	Inscriptions 2004	Différences		Communautaires ≥ 18 ans	Taux d'inscription
			Chiffres absolus	%		
Allemagne	879	1 127	248	28%	10 166	11%
Autriche	19	47	28	147%	593	8%
Belgique	1 150	1 413	263	23%	14 341	10%
Danemark	56	83	27	48%	1 731	5%
Espagne	180	190	10	6%	2 822	7%
Finlande	1	7	6	600%	696	1%
France	1 066	1 266	200	19%	20 333	6%
Grande-Bretagne	248	336	88	35%	4 367	8%
Grèce	26	35	9	35%	1 131	3%
Irlande	77	89	12	16%	1 061	8%
Italie	3 095	3 048	-47	-2%	17 178	18%
Pays-Bas	299	403	104	35%	3 481	12%
Portugal	2 699	3 646	947	35%	51 282	7%
Suède	16	25	9	56%	1 083	2%
Chypre		0			5	0%
Estonie		0			146	0%
Hongrie		2			404	0%
Lettonie		0			56	0%
Lituanie		0			54	0%
Malte		0			28	0%
Pologne		16			810	2%
République Tchèque		3			174	2%
Slovaquie		0			123	0%
Slovénie		3			95	3%
Total	9 811	11 739	1 904	19%	132 160	9%

2.3 — Résultats par commune

Nous avons constaté une hausse globale dans la majorité des communes du Luxembourg. L'analyse comparative avec les élections de 1999 montre que 91 communes ont un taux d'inscription supérieur à celui de 1999, 23 communes sont en baisse et 4 communes ont des taux identiques.

Tableau 7 Communes ayant enregistré une baisse dans les inscriptions aux élections européennes de 2004

Communes	Nombre d'habitants au 1/01/04	Inscrits en 1999	Inscrits en 2004	Différences
Fouhren	784	10	5	(-50%)
Saeul	528	7	5	(-29%)
Hosingen	1 619	15	12	(-20%)
Fischbach	673	6	5	(-17%)
Erpeldange	2 082	48	41	(-15%)
Wolmeldange	2 376	117	100	(-15%)
Medernach	1 094	23	20	(-13%)
Winseler	949	9	8	(-11%)
Hesperange	11 652	345	309	(-10%)
Gosbous	746	31	28	(-10%)
Rumelange	4 407	150	139	(-7%)
Nommern	1 033	14	13	(-7%)
Bettembourg	9 278	280	264	(-6%)
Useldange	1 433	18	17	(-6%)
Wellenstein	1 249	36	34	(-6%)
Feulen	1 463	55	52	(-5%)
Clemency	2 116	48	46	(-4%)
Heffingen	894	26	25	(-4%)
Sanem	13 837	255	246	(-4%)
Roeser	4 819	117	114	(-3%)
Waldbillig	1 323	50	49	(-2%)
Walferdange	7 129	183	181	(-1%)
Kayl	7 628	127	126	(-1%)

Les baisses ne sont pas considérables dans la plupart de ces municipalités ; beaucoup peuvent être mises sur le compte d'un mouvement naturel ou migratoire de la population. C'est également le cas pour les 4 communes ayant le même taux qu'en 1999 (Boulaide, Consdorf, Consthum, Vichten), ou bien pour les municipalités où l'on constate une légère augmentation.

91 communes ont vu leur taux d'inscription augmenter, parfois de façon considérable. Là encore, la prudence s'impose à la lecture des statistiques, puisque la hausse des inscrits de la commune de Bourscheid qui passe de 2 en 1999 à 9 en 2004 (soit une hausse de 350%) n'est pas en soi significative. Par contre, la croissance du nombre d'inscrits de 13 à 98 dans la commune de Larochette — soit une progression de 654% (inscrits) — représente une progression significativement importante.



Tableau 8 Les communes ayant enregistré une hausse aux élections européennes de 2004

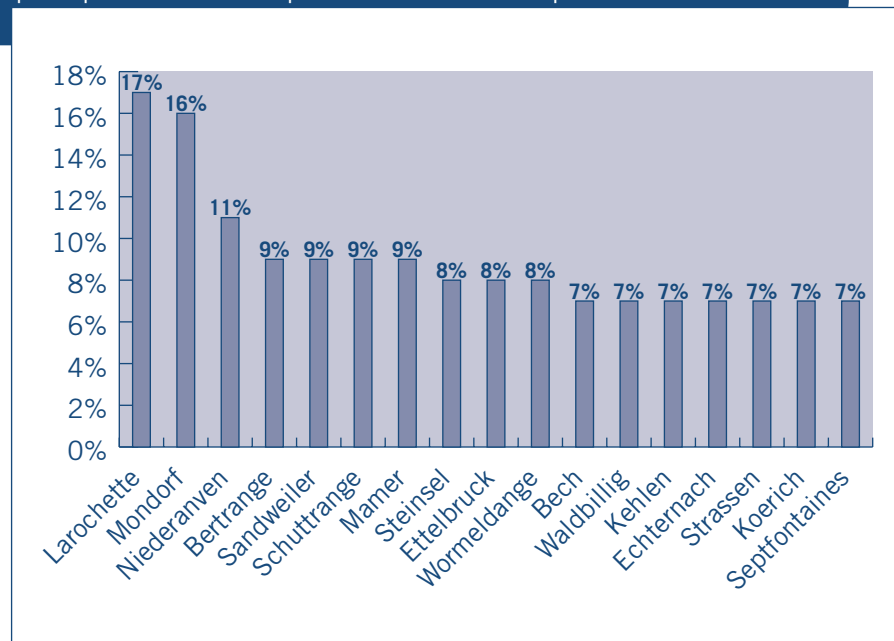
Augmentation de 1 à 20%	31 communes
Augmentation de 21 à 50%	26 communes
Augmentation de 51 à 100%	11 communes
Augmentation de plus de 100%	23 communes

L'analyse des taux d'inscription, dont la moyenne se situe à 9%, montre que 45 communes se classent en dessous de cette moyenne, et 73 communes au-dessus. Parmi ces dernières, 10 comptabilisent des taux de participation supérieurs à 20% ; il s'agit des communes suivantes :

- Reckange 20%
- Eil 21%
- Feulen 21%
- Preizerdaul 22%
- Rosport 22%
- Waldbillig 22%
- Bech 23%
- Grosbous 23%
- Neunhausen 25%
- Mondorf 29%

Si le poids moyen de l'électorat étranger se situe à 5%, 44 communes affichent des taux supérieurs à 5% et trois d'entre elles se démarquent par des taux supérieurs à 10% : il s'agit de Niederaven (11%), Mondorf (16%) et Larochette (17%).

Graphique 8 Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat total dans les principales communes pour les élections européennes de 2004



2.4 — Pour conclure sur les inscriptions aux élections européennes

Les élections européennes ne mobilisent pas significativement les citoyens européens. Le taux de participation aux élections européennes du 13 juin 2004 a été de 45,5% pour l'ensemble de l'U.E. et de 90% au Luxembourg où les élections sont obligatoires. Dans un contexte où les analyses politiques sur la participation aux élections européennes tournent autour de la question de l'abstention et du vote populiste, un taux d'inscription de 9% des étrangers vivant au Luxembourg n'est cependant pas négligeable. Ce faible taux d'inscription sur les listes électorales européennes au Luxembourg s'explique par différents facteurs. Nous en relevons deux : d'un côté, l'Europe paraît plus lointaine aux citoyens européens que la commune⁶ ; d'un autre côté, bon nombre de citoyens européens installés au Luxembourg ont voté pour les députés de leur pays d'origine (voir le chapitre IV sur la participation politique des citoyens européens au pays d'origine).

⁶ *Les valeurs au Luxembourg*, sous la direction de Michel Legrand, éd Saint Paul, 2002, 878 pages. Voir notamment le tableau p 379 « Sentiment d'appartenance géographique selon les nationalités ».



Tableau 9 Bilan par nationalité et par commune des inscriptions des étrangers aux élections européennes de 2004

Commune	D	A	B	DK	E	FIN	F	GB	GR	IRL	I	NL	P	S	10 NPM (mars 2004)
Bascharage	8		14				19				44	1	27		2
Bastendorf			3									1	2		
Beaufort							2					9	16		
Bech	4	1	13			1	7	8			3	5	4		
Beckerich	3		36	1			5	1			6	1	2		
Berdorf	4		1	1				1			1		4		
Bertrange	21	2	38	1	2	1	27	2			96	4	62	1	
Bettembourg	8		17		10		33				91	1	102		2
Bettendorf	6		2				1				6	5	58		
Betzdorf	12		12				1	7		1	17	6	14		
Bissen	12	1	14		3		1				13		32		
Biwer	9	1	2				1	3		4		4			
Boevange-Attert	5		5	1			1			1	3		3		
Boulaide	1		3									3			
Bourscheid			2		1		3				1	1	1		
Bous	2		3				4				1	1	11		
Burmerange	3	1	2		1		6	1		1	1		9		
Clemency			19				11				12		4		
Clervaux	5		12	1			5				1	7	6		
Colmar-Berg	2		5				2				4		18		
Consdorf	10		2	1			8	1			4	2	10		1
Consthum	1		3												
Contern	23		17	1	1		16	8	1		18	10	6		
Dalheim	6	1	3	1	4		2	2			9	3	9		
Diekirch	12	1	10		3		10				44	4	103		
Differdange	8		11		4		56				231		160		
Dippach	3		12		1		22	5	1		25	2	25		
Dudelange	40	3	24	2	7		83	2			213	3	235	1	
Echternach	14	2	7		4		10	1		1	6	8	121		
Ell	1	1	26				1								
Ermsdorf			1				2	3			3	3	6		
Erpeldange	1		1				3	3	1		13		19		
Esch-Alzette	24	1	19		12		64	3			299	1	142		
Esch-Sure	1		2					1							
Eschweiler	2		5									1			
Ettelbruck	10		15				14	5			67	7	177		1
Feulen	2		8				3		1		22	2	14		
Fischbach			1				2					1	1		
Flaxweiler	4		1				2				2		4		
Fouhren								2				3			
Frisange	2		6		2		17	3	1	2	24		23		
Garnich	6		18				4	4			6	5	1		
Goesdorf	1		1				3				2	1			
Grevenmacher	18		10	1	3		5			1	4	1	51	1	
Grosbous	5		3				4				11	5			
Heffingen	2		3				2				4	1	13		
Heiderscheid			3									1	6		
Heinerscheid			7				1					5	5		
Hesperange	29	1	21	1	6		40	4		6	106	5	88	2	
Hobscheid	3		15				3	2			14	1	8		
Hoscheid	1		4								2	2			
Hosingen	2											2	8		
Junglinster	29		20	1			9	27	2	1	15	7	13		
Kautenbach			1				1					6	1		
Kayl	4	10					15	1			52	1	43		
Kehlen	37	1	48	4			25	15		5	23	6	18	4	
Koerich	6		21		1		3	2		2	18	1	19		
Kopstal	15		12	1			13	12			3	3	19		
Lac Haute Sure			8				3					1			

Total des inscriptions (24 pays)	Inscriptions aux élections de 1999 (14 pays)	Différences en %	Electorat lux	Total électorat	Communautaires ≥ 18 ans	Taux d'inscription des étr. (inscrits/étr. ≥ 18 ans)	Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat luxembourgeois (Inscrit/total elect)
115	107	7%	3 927	4 042	1 330	9%	3%
6	0	500%	455	461	107	6%	1%
27	1	2 600%	808	835	481	6%	3%
46	22	109%	576	622	200	23%	7%
55	15	267%	1 131	1 186	398	14%	5%
12	9	33%	672	684	253	5%	2%
257	254	1%	2 461	2 718	1 780	14%	9%
264	280	-6%	4 902	5 166	2 017	13%	5%
78	68	15%	1 137	1 215	601	13%	6%
70	52	42%	1 362	1 436	550	13%	5%
76	65	18%	1 244	1 321	593	13%	6%
24	11	145%	860	887	286	9%	3%
19	19	5%	1 107	1 127	266	8%	2%
7	7	0%	515	522	104	7%	1%
9	2	350%	732	741	150	6%	1%
22	12	83%	653	675	201	11%	3%
25	11	127%	531	556	159	16%	4%
46	48	-4%	1 244	1 290	336	14%	4%
37	24	54%	997	1 034	465	8%	4%
31	25	24%	883	914	447	7%	3%
39	39	0%	940	979	309	13%	4%
4	4	0%	252	256	33	12%	2%
101	90	12%	1 697	1 798	708	14%	6%
40	34	18%	980	1 020	351	11%	4%
187	141	33%	2 810	2 997	1 578	12%	6%
470	430	9%	8 085	8 555	6 112	8%	5%
96	82	17%	1 745	1 841	805	12%	5%
613	368	67%	9 224	9 837	4 373	14%	6%
174	125	39%	2 322	2 496	1 569	11%	7%
29	15	93%	457	486	139	21%	6%
18	11	64%	448	466	197	9%	4%
41	48	-15%	1 158	1 199	419	10%	3%
565	528	7%	11 885	12 450	9 193	6%	5%
4	0	1 000%	146	150	78	5%	3%
8	3	167%	387	395	124	6%	2%
296	237	25%	3 524	3 820	1 958	15%	8%
52	55	-5%	836	888	247	21%	6%
5	6	-17%	402	407	98	5%	1%
13	10	30%	931	944	274	5%	1%
5	10	-50%	449	454	111	5%	1%
80	65	23%	1 683	1 763	688	12%	5%
44	39	13%	898	942	274	16%	5%
8	3	167%	655	663	109	7%	1%
95	79	20%	1 880	1 975	1 170	8%	5%
28	31	-10%	434	462	121	23%	6%
25	26	-4%	492	517	172	15%	5%
10	9	11%	774	784	175	6%	1%
18	14	29%	637	655	130	14%	3%
309	345	-10%	5 316	5 625	3 690	8%	5%
46	37	24%	1 498	1 544	504	9%	3%
9	7	29%	300	309	65	14%	3%
12	15	-20%	990	1 002	181	7%	1%
124	110	13%	3 137	3 261	1 244	10%	4%
9	5	80%	146	155	61	15%	6%
126	127	-1%	4 089	4 215	1 495	8%	3%
186	183	2%	2 422	2 608	1 256	15%	7%
73	61	20%	1 044	1 117	421	17%	7%
78	70	11%	1 439	1 517	853	9%	5%
12	7	71%	853	865	223	5%	1%



Commune	D	A	B	DK	E	FIN	F	GB	GR	IRL	I	NL	P	S	10 NPM (mars 2004)
Larochette	3		7				1	1			13	5	68		
Lennigen	2		2				1	4			6	1	3		
Leudelange	3		10				5	3			2	2	8		
Lintgen	4		7		2		2	6			10	4	32		
Lorentzweiler	13		23		2		4	7		2	10	7	15		
Luxembourg	176	5	152	15	43	4	205	52	11	25	436	21	572	7	1
Mamer	37	1	49	10	1		32	12		2	81	8	46		1
Manternach	9		4					3			3	1	6		
Medernach	2				1		1				1	4	11		
Mersch	27		15		3		7	2			12	8	29		
Mertert	20		2		3		8	1			10		32		
Mertzig		1	1		1			3			14	2	19		
Mompach	4		1				3				1	1			1
Mondercange	14		11		3		26	1			90	9	16		
Mondorf	20	1	23	1	5		30	3			17	5	239		
Munshausen												2	3	1	
Neunhausen			1							1	3	1			1
Niederanven	87	2	50	18	5		20	26	9	9	29	26	20	5	5
Nommern	2		2				3				1	1	4		
Petange	8		73		5		35			1	176	1	97		
Preizerdaul	4	1	7		7		1	1			10	3	8		
Putscheid	1						2						3		
Rambrouch			31	1			5				2	4	15		
Reckange	13		7				6	8		1	13	2	9		
Redange	4		12		2		2				5				
Reisdorf	1										1				
Remerschen	3		5	1			7				5		25		
Remich	10		5	1	4		5	2			10	4	28		
Roeser	4	1	15	1	6		32	2		1	29	1	20		2
Rosport	18	1	4	1			5					13	22		
Rumelange	3		6		4		25				60	1	40		
Saeul			2					1				1	1		
Sandweiler	10	1	17		1		5	2			27	4	58		1
Sanem	5		18		4		35		1		152	4	27		
Schieren	4		4				2	1			6	2	24		
Schifflange	5		8				13			1	57		34		
Schuttrange	37	1	15	3	3		10	12	1	5	18	16	5		
Septfontaines	3		10		2		4	3		1	2	2	2		
Stadtbredimus	1		6				2				1	2			
Steinfort	7		36		1		17	2			30	2	18		
Steinsel	29	1	18	4	6		23	11	3	7	52	4	24		
Strassen	14		23	4	4		21	8		2	44	2	58	2	
Troisvierges	4		18				5	1				14	22		
Tuntange	4		12				3				4	2			
Useldange	1		7								5	2	2		
Vianden	2	1	6				3	1			7	2	20		
Vichten			2								6		2		
Wahl	2		3		1			2					2		
Waldbillig	8	1	7		1		5	5			5	10	6		1
Waldbredimus	1		2				1	4			3	2			
Walferdange	32	1	18	3	1		21	10	3	6	28	10	47		1
Weiler-la-Tour	10		4		3		8	4			2				
Weiswampach	2		13		1	1	1					1	17		
Wellenstein	4	1	2				3					5	19		
Wiltz	6		30				9				4		52		2
Wilwerwiltz	2						5				1	5			
Winrange	9		30				7	2			1	14	16		2
Winseler			1									6	1		
Wormeldange	6		4	2			6	1			3	1	76	1	
Total	1 127	47	1 413	83	190	7	1 257	336	35	89	3 048	403	3 646	25	24

Total des inscriptions (24 pays)	Inscriptions aux élections de 1999 (14 pays)	Différences en %	Electorat lux	Total électorat	Communautaires ≥ 18 ans	Taux d'inscription des étr. (inscrits/étr. ≥ 18 ans)	Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat luxembourgeois (Inscrit/total elect)
98	13	654%	494	592	835	12%	17%
19	15	27%	708	727	270	7%	3%
33	19	74%	1 068	1 101	412	8%	3%
67	49	37%	1 167	1 234	620	11%	5%
83	63	32%	1 642	1 725	704	12%	5%
1 725	1 651	4%	28 378	30 103	38 687	4%	6%
280	265	6%	2 974	3 254	2 125	13%	9%
26	20	30%	802	828	240	11%	3%
20	23	-13%	454	474	336	6%	4%
103	84	23%	3 765	3 868	1 750	6%	3%
76	5	1 420%	1 895	1 971	769	10%	4%
41	33	24%	790	831	301	14%	5%
11	3	267%	562	573	148	7%	2%
170	137	24%	3 688	3 858	1 028	17%	4%
344	107	221%	1 863	2 207	1 178	29%	16%
6	5	20%	485	491	120	5%	1%
7	3	133%	135	142	28	25%	5%
311	223	39%	2 421	2 732	1 902	16%	11%
13	14	-7%	571	584	172	8%	2%
396	329	20%	6 696	7 092	3 929	10%	6%
42	31	35%	789	831	195	22%	5%
6	3	100%	482	488	107	6%	1%
58	55	5%	1 791	1 849	825	7%	3%
59	34	74%	1 157	1 216	297	20%	5%
25	24	4%	1 289	1 314	353	7%	2%
2	1	100%	439	441	157	1%	0%
46	32	44%	802	848	348	13%	5%
69	47	47%	1 556	1 625	813	8%	4%
114	117	-3%	2 573	2 687	1 136	10%	4%
64	14	357%	1 077	1 141	294	22%	6%
139	150	-7%	2 222	2 361	859	16%	6%
5	7	-29%	333	338	58	9%	1%
126	99	27%	1 299	1 425	871	14%	9%
246	255	-4%	7 987	8 233	2 430	10%	3%
43	37	16%	717	760	318	14%	6%
118	114	4%	4 454	4 572	1 502	8%	3%
126	77	64%	1 313	1 439	1 009	12%	9%
29	26	12%	416	445	159	18%	7%
12	3	300%	707	719	326	4%	2%
113	93	22%	2 049	2 162	1 152	10%	5%
182	157	16%	2 137	2 319	1 364	13%	8%
182	181	1%	2 455	2 637	2 267	8%	7%
64	46	39%	1 187	1 251	631	10%	5%
25	23	9%	538	563	204	12%	4%
17	18	-6%	812	829	196	9%	2%
42	38	11%	730	772	509	8%	5%
10	10	0%	556	566	99	10%	2%
10	7	43%	487	497	64	16%	2%
49	50	-2%	607	656	223	22%	7%
13	7	86%	470	483	199	7%	3%
181	183	-1%	3 214	3 395	2 285	8%	5%
31	11	182%	800	831	284	11%	4%
36	11	227%	638	674	273	13%	5%
34	36	-6%	652	686	278	12%	5%
103	95	8%	2 097	2 200	902	11%	5%
13	4	225%	366	379	126	10%	3%
81	27	200%	2 125	2 206	463	17%	4%
8	9	-11%	477	485	202	4%	2%
100	117	-15%	1 222	1 322	596	17%	8%
11 739	9 811	20%	219 142	230 881	132 160	9%	5%



3— Bilan des inscriptions de la communauté portugaise aux élections communales de 2005

Le taux de participation de la communauté portugaise aux élections communales d'octobre 2005 mérite que l'on s'y attarde un peu. L'exemplarité qu'il constitue paraît être un argument de taille pour toutes les actions de sensibilisation à venir, et prend à contre-pied bon nombre d'idées reçues qui condamnent l'apathie politique de telle ou telle communauté. Ainsi, la participation politique de cette communauté pourrait constituer, au moins à titre hypothétique, un idéal type que l'on pourrait appliquer par la suite à d'autres communautés étrangères vivant et résidant au Luxembourg.

3.1— Résultat par nationalité

Au 31 mars 2004, nous avons enregistré 10 622 inscriptions portugaises, soit une hausse de 117% par rapport aux élections de 1999. Le taux de participation atteint les 20%, mettant la communauté portugaise au même niveau que la communauté italienne dont le taux de participation aux élections est depuis longtemps un exemple à suivre.

Tableau 10 Proportion d'électeurs étrangers pour les élections communales 2005, selon les nationalités

Inscriptions aux élections communales			Communautaires ≥18 ans		Taux d'inscription
Nationalité	NB.	%	Nb.	%	Nb. inscrits/Nb. communautaires
Portugais	10 622	46,90%	52 215	39,60%	20%
Italiens	3 579	15,80%	17 340	13,10%	21%
Français	2 471	10,90%	20 475	15,50%	12%
Belges	2 205	9,70%	14 472	11,00%	15%
Allemands	1 665	7,40%	10 252	7,80%	16%
Néerlandais	676	3,00%	3 516	2,70%	19%
Britanniques	498	2,20%	4 434	3,40%	11%
Espagnols	333	1,50%	2 853	2,20%	12%
Danois	183	0,80%	1 752	1,30%	10%
Grecs	128	0,60%	1 150	0,90%	11%
Irlandais	93	0,40%	1 064	0,80%	9%
Autrichiens	73	0,30%	599	0,50%	12%
Suédois	78	0,30%	1095	0,80%	7%
Finlandais	34	0,20%	703	0,50%	5%
Total	22 638	100,00%	131 920	100,00%	17%

Selon le Registre Général des Personnes Physiques, au 1er janvier 2004, la communauté portugaise constituait 39,6% de la population étrangère en âge de voter et 46,9% de l'électorat étranger. Le tableau des inscriptions selon les nationalités reflète mieux la place que chacune occupe sur la liste des nationalités : ainsi les Portugais, première communauté au Luxembourg, sont en tête de l'électorat, ce qui n'était pas du tout le cas aux élections communales de 1999 où ils se situaient largement en dessous de la moyenne. Notons que les Français, qui sont la deuxième communauté étrangère présente au Luxembourg, ne représentent que 10,9% de l'électorat étranger, avec un taux de participation de 12%, ce qui est faible par rapport à sa représentation au sein de la population du Luxembourg. Un travail de sensibilisation devrait sans doute être développé à l'égard des Français, qui ne se sentent peut-être pas assez concernés par les affaires intérieures du pays.

Hormis les pourcentages fantaisistes que les lois des mathématiques nous imposent (la hausse de 750% chez les Finlandais n'a en soi pas de sens quand on considère les chiffres absolus), les Portugais enregistrent la plus forte progression, ce qui est encourageant pour la première communauté étrangère du Luxembourg. Si la moyenne de participation pour les étrangers issus des 14 pays de l'U.E. est de 17%, les Portugais affichent un taux d'inscription de 20%, soit 3 points au-dessus de cette moyenne. Le taux d'inscription des Portugais était de 11,5 % en 1999. Ils ont donc progressé de 8,5 % entre 1999 et 2004.

3.2— Résultats par commune

Tableau II Bilan des inscriptions des Portugais aux élections communales de 2005, dans les principales communes

Communes	Élections communales 2005	Élections communales 1999	Augmentation en %
Luxembourg-ville	1 804	819	120%
Esch/Alzette	1 192	423	182%
Differdange	624	189	230%
Dudelange	613	228	169%
Petange	331	98	238%
Bettembourg	313	189	66%
Ettelbruck	259	193	34%
Mondorf-les-Bains	242	34	612%
Echternach	230	167	38%
Larochette	206	61	238%
Hesperange	205	99	107%
Kayl	171	100	71%
Sanem	151	28	439%
Strassen	148	90	64%
Schifflange	146	52	181%
Diekirch	143	100	43%

Le détail des inscriptions par commune montre une augmentation sensible dans les grandes villes du Luxembourg. Ainsi, les deux principales communes, Luxembourg-ville (+120%) et Esch-sur-Alzette (+182%) sont en nette progression par rapport aux élections communales de 1999.

Seules deux communes sont en baisses, Steinfort (-13%, en passant de 117 inscrits en 1999 à 102 en 2004) et Schuttrange (-17%, qui passe de 24 à 20 inscrits).

3.3— Pour conclure sur le bilan des inscriptions des Portugais

Les progressions enregistrées au sein de la communauté portugaise nous incitent à penser que le travail de sensibilisation pour inciter les Portugais à s'inscrire sur les listes électorales a porté ses fruits. Dans l'ensemble des communes, on constate une hausse, même s'il y a une stagnation dans les petites communes. Le réseau mis en place par les associations d'étrangers, et les associations de Portugais en particulier, montre toute son efficacité à travers cet exemple.

C'est un système pyramidal qui s'est mis en place : en partant du sommet avec des responsables associatifs qui ont organisé de nombreuses réunions d'information et toutes sortes d'actions en utilisant des relais, imprimé des affiches et prospectus, jusqu'à la base où des individus, simples militants, ont parfois fait du porte-à-porte. Le réseau interpersonnel a bien fonctionné dans le cas des ressortissants portugais, ce modèle fonctionne et pourrait être avantageusement mis en œuvre par d'autres communautés du Luxembourg.





○— Chapitre II— Les actions de sensibilisation

1— Objectifs

Ce chapitre a pour objectif de mettre en avant certaines « *bonnes pratiques* » qui ont sans doute permis d'augmenter le pourcentage des inscrits, notamment aux élections communales. Pourquoi les bonnes pratiques et pas les « *mauvaises* » ? Parce que la critique se doit d'être constructive et utile, c'est-à-dire que nous allons mettre en évidence certaines actions qui ont permis de mettre en place et de faire fonctionner un réseau d'information et de sensibilisation. Dans tous les cas nous ne sommes pas ici une plate-forme politique et revendicatrice d'un parti ou d'un mouvement, notre objectif est avant tout pédagogique.

Pour réaliser cette partie de notre étude, nous avons utilisé plusieurs moyens. Nous avons contacté une vingtaine de municipalités, en leur demandant quelles actions avaient été mises en place pour inciter les étrangers à s'inscrire ; nous avons réalisé 3 entretiens auprès de responsable des CCE ; nous avons envoyé un courrier aux 7 principaux partis politiques du pays (ADR, CSV, LSAP, Déi Lenk, Déi Greng, DP et Parti communiste luxembourgeois). Pour le monde associatif, nous avons demandé aux principales associations du Luxembourg des rapports d'activité concernant les élections (Clae, Asti, Sesopi-CI, CCPL, APL). Enfin, nous avons envoyé un courrier à une cinquantaine d'associations non-communautaires concernant les élections communales.

Avant tout, comment définir les « *bonnes pratiques* » ?

Nous avons distingué deux formes d'actions positives

- Les actions sur le terrain, c'est-à-dire : réunions d'information, envois de courriers et d'affiches, stands d'animation. En fait, tous éléments qui permettent une rencontre entre une personne ayant la possibilité de voter et un responsable politique, associatif, administratif (CCE, communes, associations). On peut parler ici d'actions politiques populaires. C'est cette forme d'action que nous allons aborder plus en profondeur.
- Les réformes politiques, celles qui sont menées par le gouvernement et les propositions de loi émanant des autres acteurs politiques (Commissariat du Gouvernement aux Étrangers, partis politiques luxembourgeois et les revendications des plates-formes associatives). On parlera plutôt d'actions politiques traditionnelles, que nous ne traiterons que superficiellement, non pas que cela ne soit pas intéressant, mais nous nous devons de respecter un objectif qui consiste à privilégier ici l'aspect pédagogique des pratiques. Il en est de même des démarches éventuelles de sensibilisation des partis politiques luxembourgeois tels qu'appels publics à l'inscription ou autres actions. On attire toutefois l'attention sur le positionnement de quelques organisations politiques étrangères implantées au Luxembourg pour favoriser l'inscription électorale des ressortissants étrangers sur les listes luxembourgeoises (voir chapitre IV).

2— Les actions politiques

2.1— Réforme de la loi électorale du 10 février 2003

Les changements concernent principalement les élections communales puisque, par cette loi, le droit de vote aux élections communales s'ouvre aux résidents non-communautaires. De plus, la durée de résidence est passée de dix à cinq ans pour les communautaires et les non-communautaires. Les étrangers ressortissants de l'U.E. peuvent se présenter comme candidats aux élections communales à la condition de résider depuis cinq ans au Luxembourg, alors que cette durée était fixée à 12 ans auparavant.



2.2— Commissariat du Gouvernement aux Étrangers

Une campagne d'information publique en collaboration avec plusieurs associations d'étrangers luxembourgeois et le Service information et presse du gouvernement a été lancée et un groupe de travail a été créé au niveau du Commissariat du Gouvernement aux Étrangers composé de différents services et Ministères, ainsi que des associations œuvrant en faveur des étrangers, dans le but de mettre sur pied un plan d'action en vue de l'inscription sur les listes électorales et de la participation politique des étrangers et des jeunes. Par exemple, des dépliants en langue française et portugaise ont été envoyés à toutes les boîtes aux lettres ; des traductions en langue allemande et anglaise étaient tenues à la disposition des intéressés, notamment pour les associations. Les témoignages en faveur de l'inscription de personnalités connues par les différentes communautés d'étrangers ont fait l'objet d'articles de presse parus dans les journaux. Enfin, pour toucher les jeunes, une brochure avec des fiches de travail a été réalisée à l'attention des lycées et des maisons de jeunes.

3— Information et sensibilisation

Nous avons contacté plusieurs communes afin de leur demander quelles actions avaient été menées en faveur des inscriptions. Selon les cas et la taille des municipalités, nous avons été orientés vers un responsable des CCCE pour répondre à nos questions, ou bien vers un employé communal.

Afin d'affiner notre approche, nous avons réalisé trois entretiens auprès des responsables de CCE. Il s'agit de la commune d'Esch-sur-Alzette, de Bettembourg et de Luxembourg-ville. Ces trois entretiens ont l'avantage de présenter trois types idéaux de ce que représente la participation politique des étrangers.

Pour l'un, la participation politique fait force de droit, c'est-à-dire que le droit de vote attribué à l'électeur le droit de s'exprimer, d'émettre des opinions et des revendications. Pour l'autre, la participation politique s'inscrit dans une logique civique qui va plus loin que le simple vote, c'est aussi un projet éducatif afin d'acquérir une bonne connaissance de la société luxembourgeoise. On se situe là dans une approche républicaine⁷ de l'intégration des étrangers. Enfin pour le troisième, le droit de vote est avant tout une question politique, et les inscriptions sur les listes électorales ne prennent de sens que si elles sont replacées dans une perspective politicienne.

Nous avons ici trois logiques d'action⁸ qui donnent une idée assez précise, mais non exhaustive, de la philosophie politique du droit de vote des étrangers. Cette question mériterait plus d'attention et un travail d'approfondissement que nous ne pouvons réaliser dans l'étude présente, qui est plus descriptive qu'analytique. Dans une prochaine publication RED, basée sur un séminaire avec les partis politiques, nous pourrions sans doute développer plus en détail les logiques d'action qui sous-tendent les élections européennes et communales.

3.1— Les communes et les commissions consultatives communales pour étrangers (CCCE)

À titre d'exemples, nous allons présenter une série d'actions qui ont été menées dans des communes du Luxembourg, de tailles différentes.

7 L'approche « républicaine » s'inscrit plus précisément dans une tradition assimilationniste des étrangers dans le pays d'accueil. Cette tradition française s'oppose au prototype du communautarisme de la Grande-Bretagne

8 Nous entendons par logiques d'action les « *raisons d'agir des individus en prenant en compte la diversité des mobiles et des rationalités, et en tenant compte des discours que tiennent les acteurs sur leur propre conduite* » Michel Lallement, A la recherche des logiques de l'action, page 255, in «La sociologie, Histoire et Idée, Editions Sciences Humaines, 2000, 365 pages.

Tableau 12 Des actions de sensibilisation dans quelques communes

Consdorf	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi postal de dépliants. • Ouverture des bureaux le samedi matin
Luxembourg-ville	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'information le soir (peu fréquentée) • Ouverture des bureaux d'inscription le samedi • Envoi de lettres personnalisées aux étrangers de la commune en plusieurs langues (italien, portugais, anglais, français) • Distribution de tracts, en français et en allemand • Ouverture d'un bureau d'inscription lors du festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté les 13 et 14 mars 2004 (150 inscriptions pour les élections communales, 87 pour les élections européennes)
Larochette	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier personnalisé en langue française, allemande et portugaise informant sur la possibilité pour les étrangers de la commune de s'inscrire • Réunion d'information • Bouche-à-oreille
Mertert	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier spécifique pour les ménages étrangers de la commune • Journée d'ouverture le samedi matin du 20 mars
Hesperange	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'information avec les non-Luxembourgeois pour expliquer les procédures d'inscription • Lettres personnalisées à tous les non-Luxembourgeois • Contact avec les étrangers issus des nouveaux pays membres pour les informer de la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales (courrier).
Bettembourg	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'information et d'inscription • Dans le journal trimestriel de la municipalité, distribué à tous les ménages, référence aux élections communales et européennes, • Ouverture des bureaux d'inscription le samedi.
Ermsdorf – Medernach	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de dépliants • Ouverture des bureaux le samedi sur demande du gouvernement. • École primaire : après avoir supprimé les cours intégrés de Portugais de la commune, l'association des parents d'élèves et la CCPL ont pris l'initiative de sensibiliser les étrangers de la commune aux élections pour les inciter à s'inscrire sur les listes électorales afin de changer la direction de la municipalité.
Differdange	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce, dans les publications municipales, des élections à venir (Magazine de Differdange) • Envoi d'une carte postale (créée par la commune) à tous les étrangers de la commune, où il est fait mention de la possibilité de s'inscrire aux élections.
Esch-Alzette	<ul style="list-style-type: none"> • Soirées d'information organisées par la CCE • Mise en place d'un bureau d'inscription (stand) présent sur la principale zone piétonne de Esch. • Plusieurs lettres personnalisées aux ménages étrangers vivant au Luxembourg depuis plusieurs années consécutives. • Concours d'affiche dans les écoles avec comme slogan « s'inscrire pour être entendu » • Dans le cadre de la fête de l'amitié, organisée par la commune, la CCE a transformé cette dernière en fête de l'inscription, en vue de sensibiliser les gens. • « Afin de sensibiliser les jeunes, une tournée dans les lycées a été mise en place. Malheureusement, suite à un manque d'enthousiasme des directions des écoles, c'est un constat d'échec. Sauf dans une petite école où le directeur a joué le jeu, les autres écoles n'ont pas informé correctement les élèves des réunions de sensibilisation ; de plus ils proposaient de faire ces réunions en dehors des heures de classe, ce qui n'est pas du tout motivant pour les élèves. Dans l'école où cette initiative a bien fonctionné, tout le monde était au courant et la réunion a eu lieu pendant les heures de classe. » • Dans tous les rendez-vous officiels, un stand d'inscription était mis en place pour permettre aux étrangers de s'inscrire (fête nationale, etc).
Mondorf les bains	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des élections dans le bulletin municipal • Affiche dans les lieux publics • Réunion d'information : envoi de 800 invitations aux étrangers de la commune, environ 300 participants • Le vice-président de la CCE a fait personnellement du porte-à-porte (environ 350 inscriptions supplémentaires) • Ouverture des bureaux d'inscription de la commune le samedi matin • Bouche-à-oreille a beaucoup fonctionné (exemple : lors des cours de luxembourgeois)



Frisange	<ul style="list-style-type: none"> • Info par courrier à tous les ménages • Ouverture des bureaux le jour avant la date de clôture des inscriptions • Ouverture le samedi matin
Beckerich	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la commission consultative pour étrangers ont fait du porte-à-porte pour sensibiliser les personnes non-luxembourgeoises à s'inscrire sur les listes électorales
Mersch	<ul style="list-style-type: none"> • Un dépliant a été distribué dans le cadre de l'inscription pour les élections européennes. • Concernant l'inscription pour les élections communales, un stand d'information spécifique se trouvait dans le hall d'entrée de l'administration communale et un autre stand d'information (le « carroussel » du SNJ) au centre commercial Topaz.
Sanem	<ul style="list-style-type: none"> • Les bureaux de l'administration ont été ouverts spécialement pour l'inscription hors des heures d'ouverture normale. Ces horaires ont été annoncés dans les journaux.
Bascharage	<ul style="list-style-type: none"> • La commission consultative pour étrangers a adressé un courrier personnalisé aux personnes non-luxembourgeoises.

3.2— Les associations

Le réseau associatif qui développe des actions en faveur des étrangers est important au Luxembourg. Nous retenons ici principalement 5 organisations qui ont particulièrement œuvré en faveur des inscriptions : le Clae, l'Asti, le Sesopi-Centre Intercommunautaire, la CCPL et les APL. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et il serait dérisoire de réduire le réseau associatif du Luxembourg à ces seules organisations. Nous les avons sélectionnées parce qu'elles jouissent d'une plus forte visibilité au Luxembourg et possèdent un réseau important en termes de relations sociales, qui s'étend aussi bien dans la sphère politique, médiatique, que dans les diverses administrations et ministères. Ce sont des points focaux où les responsables peuvent se rencontrer et organiser des actions.

Nous présentons ci-dessous les actions fortes que nous avons regroupées autour de plusieurs thèmes qu'il nous semble opportun de développer.

3.2.1— Soirées d'information et d'échange avec les CCCE

Les Commissions consultatives communales pour étrangers sont obligatoires dans toutes les communes dont le pourcentage d'étrangers dépasse les 20%. Elles ont pour mission d'assurer la participation des étrangers à la vie de la commune et sont composées d'autant de Luxembourgeois que de membres étrangers (au moins six membres).

Les formations dans les CCCE effectuées par le Clae et le Sesopi-Centre Intercommunautaire ont proposé une série d'intervention auprès de responsables locaux. Il s'est agi de soirées organisées depuis 2002 afin d'informer les responsables de ces commissions des élections à venir et de favoriser les inscriptions électorales. Nous avons abordé leurs rôles dans les communes et rappelé les législations en vigueur, nous avons également présenté une série de pistes et de moyens pour une meilleure participation politique, en mettant en évidence les obstacles à la participation lors des élections de 1999, et proposé des actions de sensibilisation pour les élections à venir.

3.2.2— Le ciblage du public

Parmi les bonnes pratiques que nous pouvons retenir et mettre en exergue, il y a des actions ciblées, qui visent des tranches d'âge spécifiques et des nationalités. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la communauté portugaise avait bénéficié d'une attention particulière, par les organisations comme le Clae ou l'Asti, mais surtout par les associations Portugaises comme la CCPL ou les APL. Des brochures ont été envoyées, en langue portugaise aux ménages du Grand-Duché, des réunions ont eu lieu dans des cafés fréquentés par des Portugais sous l'intitulé « *soirée d'inscription aux élections* ». Lors de ces soirées d'inscription, —soirées bilingues en français et portugais, un agent communal était présent, qui avait l'autorisation de la commune de rassembler des ins-

criptions. Par exemple, les APL ont récolté plus de 180 inscriptions en une seule soirée. Mais surtout ont été distribués de nombreux formulaires aux personnes présentes pour les transmettre à des membres de la famille, des proches et des connaissances. C'est un système d'interrelations qui s'est mis en place, système qui a fait ses preuves et qui a montré une certaine efficacité.

Les autres communautés ont eu droit à des envois de dépliants personnalisés : le CLAE a envoyé 5 000 brochures aux Italiens et 2 000 aux Espagnols. Là aussi, c'est le principe du bouche-à-oreille qui a avant tout fonctionné.

L'autre public qui a fait l'objet d'une attention particulière a été le public « jeunes ». Avec le concours du commissariat, du SNJ, du CLAE, des APL, de la CCPL et du Sesopi-CI, une campagne de sensibilisation a été lancée sous forme d'un dépliant qui avait un côté informatif et de sensibilisation et un côté concours. Sur base de ce dépliant, les associations ont fait marcher leur propre réseau pour sensibiliser les jeunes étrangers à s'inscrire sur les listes électorales et sensibiliser les jeunes Luxembourgeois au processus électoral.

Les associations non-communautaires n'ont pas été en reste : une association polonaise a inséré dans des courriers personnalisés en langue polonaise un rappel sur la possibilité de s'inscrire pour voter. Une association chinoise a envoyé directement à ses membres une brochure traduite en chinois. L'association capverdienne OCL (Organisation capverdienne du Luxembourg) a réalisé une brochure qu'elle a envoyée individuellement aux membres de la communauté capverdienne ; des réunions d'information décentralisées ont été organisées au centre, dans le nord et le sud du pays avec des responsables locaux capverdiens pour servir de relais et inciter leurs membres à s'inscrire.

3.2.3 — Médias

Les associations possèdent plusieurs accès aux médias. Nous pouvons citer la revue *horizon* du Clae, *Ensemble* de l'Asti ou encore le bulletin de la CCPL. L'utilisation des colonnes des revues, à plusieurs reprises d'ailleurs, a permis de rappeler régulièrement les élections à venir, les enjeux et les modalités d'inscription.

Les associations ont aussi utilisé la presse nationale, à travers des communiqués de presse et des éditos notamment. La presse portugaise n'a pas été en reste puisque les deux journaux, *Contacto* et *Correio*, ont participé intensément au programme de sensibilisation. Vu que nous avons effectué une analyse de la presse dans le chapitre III, nous n'entrerons pas ici dans les détails. Rappelons le principe des Portraits, réalisés sous l'impulsion de l'association Amitiés Portugal – Luxembourg : chaque semaine du 1er janvier au 31 mars 2004, le témoignage d'un nouvel inscrit a été publié dans le journal *Correio*. Cette façon de toucher les gens a été très bien perçue et semble avoir eu un large impact positif.

Ce système de témoignage a aussi été utilisé par des radios. Par exemple, la CCPL a organisé sur Radio Latina des émissions ciblées avec des élus étrangers pour témoigner de leurs parcours. Le Clae a organisé régulièrement des émissions sur Radio Latina concernant le thème des élections et a diffusé régulièrement un spot sur les inscriptions des étrangers sur listes électorales. Les APL ont repris l'idée des portraits et plusieurs personnes ont témoigné sur les ondes de Radio Latina et de diverses radios locales (Amizade Esch, Radio Dudelange, Radio Echternach, etc).

Un spot TV a été diffusé sur RTP international (Radio Télévision Portugal). Il s'est agi d'un spot de 33 minutes ciblé sur le Luxembourg et diffusé avant le journal télévisé, heure de grande écoute.



3.2.4 — Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté

Le festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté (anciennement festival de l'immigration) jouit d'une très bonne visibilité au Luxembourg dans le monde associatif. C'est une vitrine pour les associations qui militent pour le droits des étrangers, et une bonne occasion pour toucher un public politisé et plus sensible aux thèmes de l'immigration. C'est la raison pour laquelle les partis politiques tiennent un stand pendant ces trois jours et en profitent pour sensibiliser les étrangers sur les droits de vote des étrangers. Lorsque nous avons pris contact avec ces derniers pour connaître leurs actions de sensibilisation, tous les partis politiques, en dehors de l'ADR, ont cité le festival comme moyen de sensibilisation. En outre, les partis politiques du Luxembourg travaillent souvent en collaboration avec les associations, d'une manière plus ou moins intense certes. Ainsi Déi Greng participe régulièrement à des entrevues avec le Clae et l'Asti et a fait de nombreuses propositions allant dans le sens d'une plus grande implication des étrangers dans la vie sociale et politique du Luxembourg.

Le festival reste un moment privilégié pour les associations qui, selon leurs moyens et leurs perspectives, ont organisé dans leurs stands des actions de sensibilisation : les APL ont repris l'idée des portraits pour les afficher dans leur stand, la CCPL a mis en place un stand de formation et sensibilisation, idem pour l'Asti et d'autres associations que nous ne pouvons toutes citer ici.

L'une des actions les plus importantes reste la mise en place d'un stand d'inscription, avec le concours de la ville de Luxembourg, pour permettre aux étrangers de s'inscrire sur les listes électorales. Les inscriptions sur les listes électorales pendant le festival se sont chiffrées à 150 pour les élections communales et 87 pour les élections européennes.

4 — Pour conclure sur les bonnes pratiques

Nous avons constaté le rôle important des associations dans les différentes actions de sensibilisations. Nous avons vu le rôle joué par les CCCE et leurs membres et nous avons relevé au cours de nos recherches les initiatives individuelles et personnelles que certains mettent en oeuvre. Ces exemples montrent bien que les associations peuvent fonctionner comme des institutions intégratrices, au même titre que les grandes institutions que sont l'école, l'administration ou l'armée⁹. Un réseau d'associations sert indubitablement d'outil complémentaire d'intégration de la population étrangère dans la société luxembourgeoise, à côté d'autres organes institutionnels. Cette problématique mériterait un travail de réflexion en profondeur que nous ne pouvons mener dans le cadre de cette étude. D'autre part, il est probable que certaines actions de sensibilisation que nous avons relevées sont plus faciles à mettre en oeuvre au Luxembourg, pays de petite taille où la logique des relations interpersonnelles prend souvent le pas sur la logique des relations institutionnelles et impersonnelles. De ce fait, on peut se poser aussi la question de savoir si ce modèle peut être transposé tel quel dans de grands pays où les moyens et les ressources diffèrent énormément, notamment en ce qui concerne l'information et la sensibilisation.

9 Nous employons ici le concept d'institutions en tant qu'éléments structuraux, caractérisés par une permanence et qui désignent un ensemble de formes et de règles qui s'imposent aux hommes. Une institution n'est pas le fait d'un individu, c'est un fait social qui a une existence propre, indépendante des manifestations extérieures.

○—Chapitre III—Analyse de la presse écrite

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons analyser la manière dont les principaux médias écrits (quotidiens et hebdomadaires) ont abordé les élections européennes et communales au Luxembourg¹⁰. Cette analyse sera relativement simple. En effet, nous nous proposons de comptabiliser le nombre d'articles concernant les élections communales et européennes dans une période où les étrangers avaient encore la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales, de relever les thèmes abordés dans ces articles ainsi que les langues utilisées, et identifier les principaux médias ayant publié de tels articles. Notre préoccupation consiste à nous demander si, par le biais de ces publications, la presse a pu avoir un impact sur les inscriptions des étrangers sur les listes électorales.

Comme ces deux élections se déroulent à un an d'intervalle, et afin de comparer ce qui est comparable, nous avons choisi des périodes d'inscriptions identiques pour les deux élections. Dans la mesure où la clôture des inscriptions a lieu le 31 mars de l'année précédant un scrutin, nous avons donc comptabilisé les articles allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2003 pour les élections européennes, et du 1^{er} janvier au 31 mars 2004 pour les élections communales. En fait, ces périodes étaient susceptibles d'être plus prolifiques en matières d'articles de presse écrite, vu qu'il s'agit de la dernière ligne droite pour sensibiliser et inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir participer au scrutin de l'année suivante.

I— Aperçu général

Tableau 13 Nombre d'articles concernant les élections

Nombre d'articles concernant les élections européennes (du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2003)	Nombre d'articles concernant les élections communales (du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2004)
57	77

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le peu d'intérêt et le manque de ferveur qu'ont suscités les élections européennes. Ce constat se vérifie pour tous les pays de l'U.E. et les inscriptions des étrangers sur les listes électorales n'ont pas fait exception. On peut observer le même désintérêt général à travers les articles de presse écrite : du premier janvier au 31 mars 2003, 57 articles ont été consacrés aux élections européennes. Sur ces 57 articles, plus du tiers abordent le thème de la réforme électorale, ce qui ne concerne directement, ni les élections européennes, ni les inscriptions des étrangers sur les listes électorales.

Concernant les élections communales, 77 articles leur ont été consacrés dans la même période de l'année 2004. La majorité des articles sur les élections communales concernent des campagnes de sensibilisation et des campagnes d'information. C'est-à-dire qu'en dehors de quelques éditoriaux de fonds, les articles de presse consistent le plus souvent en des communiqués qui rappellent les conditions d'inscriptions sur les listes électorales et la date de clôture des inscriptions.

Nous allons, dans une analyse plus détaillée, repérer les thèmes abordés et les langues utilisées pour sensibiliser les étrangers à participer aux élections communales.

¹⁰ Cette analyse porte sur les organes de presse suivants : Lëtzebuenger Journal, Luxemburger Wort, Le Quotidien, Tageblatt, La Voix du Luxembourg, Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek, Contacto, Correio, Lëtzebuenger Land, Woxx. Nous n'avons retenu que les articles qui portaient prioritairement sur le thème des inscriptions ou de la participation politique des étrangers.



2— Les thèmes abordés

Tableau 14 Articles par thème concernant les élections européennes

Thèmes	Nombres
Réforme électorale	22
Campagne de sensibilisation : ville d'Esch/Alzette	13
Journée d'inscription	12
Campagne de sensibilisation	7
Campagne de sensibilisation : communauté portugaise	3
Total	57

Tableau 15 Articles par thème concernant les élections communales

Thèmes	Nombres
Campagne de sensibilisation ¹¹	30
Portrait	13
Étude de l'Université	11
Articles divers ¹²	9
Droit de vote des ressortissants des nouveaux pays membres	6
Campagne de sensibilisation : ville d'Esch/Alzette	4
Campagne de sensibilisation : Luxembourg-ville	4
Total	77

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2003, 57 articles ont concerné de près ou de loin les élections européennes ; nous devrions plutôt dire « de loin », dans la mesure où 22 articles concernaient la réforme électorale votée par le Parlement Luxembourgeois. 37 articles seulement ont abordé directement la question de l'inscription sur les listes électorales, en s'intéressant plus particulièrement à la campagne de sensibilisation de la commune d'Esch, à la journée d'inscription et aux diverses campagnes d'information et de sensibilisation.

En ce qui concerne les élections communales, l'intérêt de la presse écrite apparaît un peu plus marqué, avec 77 articles. Nous retrouvons peu ou prou les mêmes thèmes que pour les élections européennes, avec une campagne de sensibilisation plus intense et plus ciblée sur la communauté portugaise, et une étude de l'Université du Luxembourg qui a le mérite d'aborder la question des élections, même si le sujet ne concerne pas directement l'inscription des étrangers.

Ce que nous avons regroupé sous le terme de « *campagnes de sensibilisation dans le cadre des élections communales* » consiste en des rappels destinés aux populations étrangères du pays susceptibles de s'inscrire sur les listes. Ils émanent, sous forme de communiqués de presse, des associations qui oeuvrent pour l'intégration des étrangers, du Commissariat du Gouvernement aux Etrangers qui travaille sous l'égide du Ministère de la Famille, et de partis politiques.

La campagne de sensibilisation de la ville d'Esch-sur-Alzette fait bonne figure et laisse deviner, au moins à titre hypothétique, l'efficacité d'une campagne électorale menée conjointement par la commune et la commission consultative communales pour étrangers. À travers plusieurs actions,

11 Sous cette appellation générique, nous avons regroupé les appels à l'inscription lancés par différents organes politiques et les conditions d'inscription, les témoignages, les parutions de brochures et de dépliants.

12 La rubrique « divers » comprend des interviews de Monsieur le Premier Ministre et des éditoriaux.

régulièrement relayées par la presse, la ville d'Esch a fait parler des élections et de l'importance des inscriptions sur les listes électorales. À titre d'exemple, la commune a organisé une campagne de sensibilisation qui s'est étendue sur tout le mois de mars 2003, ou encore le concours d'affiche mis en place par la CCCE. Ces deux actions ont fait l'objet de nombreux articles.

L'une des autres actions qui semble avoir eu une certaine efficacité est la publication de « *Portraits* » parus dans la presse portugaise. Chaque semaine, de janvier à mars 2004, dans le journal *Contacto*, a été publié le portrait en langue portugaise d'un nouvel inscrit appelé à répondre à deux questions : « *Pourquoi vous inscrivez-vous sur les listes électorales aux élections communales ?* », et « *pourquoi votez-vous ?* ». Cette action, sous forme de témoignage direct dans la presse, semble avoir eu un effet très positif dans la communauté portugaise. C'est un type de sensibilisation qui pourrait avantageusement être étendu à d'autres communautés.

L'autre action ayant bénéficié d'une assez bonne couverture par la presse luxembourgeoise est la journée nationale d'inscription sur les listes électorales. L'idée était de permettre aux étrangers de s'inscrire le samedi matin sur les listes électorales en autorisant l'ouverture exceptionnelle des administrations communales. Dans la mesure où il n'y a pas eu de décompte systématique des inscriptions au terme de cette journée sauf pour la ville de Luxembourg, on ne peut en vérifier réellement l'impact, mais cette initiative était vivement souhaitée par l'ensemble des responsables associatifs et politiques.

Enfin, parmi d'autres actions/sujets abordés, nous citerons pêle-mêle des articles d'information sous forme de communiqués de presse émanant d'associations ou de partis politiques, qui visaient soit la population étrangère dans son ensemble, soit la communauté portugaise en particulier. Ou encore la campagne de sensibilisation de la Ville de Luxembourg qui a ciblé son action sur le dernier mois précédant la clôture des inscriptions aux élections communales, en publiant, au cours de cette période, quatre articles dans la presse écrite.

3— La presse concernée

Tableau 16 Articles pour les élections européennes, selon les organes de presse

Presse	Nombres
Tageblatt	10
Voix du Luxembourg	9
Luxemburger Wort	8
Contacto	7
Le Journal	7
Le Jeudi	4
Le Quotidien	4
WOXX	3
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	3
Correio	1
Lëtzebuenger Land	1
Total	57



Tableau 17 Articles pour les élections communales, selon les organes de presse

Presse	Nombres
Contacto	24
Luxemburger Wort	10
Voix du Luxembourg	10
Correio	8
Tageblatt	8
Le Journal	6
Le Quotidien	6
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	4
Lëtzebuenger Land	1
Total	77

Ce qui nous intéresse ici, ce sont les catégories de sujets abordés : sujets « luxembourgeois » ou sujets « étrangers », et les langues utilisées. Par « sujet luxembourgeois », nous entendons des thèmes qui touchent plus à la politique intérieure du pays. Par exemple, la réforme électorale est abordée par la presse luxembourgeoise de tendance germanophone comme le Tageblatt, ainsi que par deux quotidiens, La Voix du Luxembourg et le Luxembourg Wort, qui se répartissent plus ou moins le français et l'allemand.

À l'opposé, les sujets que nous qualifierons d'« étrangers » sont les thèmes qui portent plus spécifiquement sur les questions de l'immigration et des étrangers. Ils sont principalement traités dans la presse francophone. Si nous prenons les articles relatifs à la campagne de sensibilisation, nous les retrouvons au Contacto, au Luxemburger Wort et à la Voix du Luxembourg, avec une prédominance pour les langues portugaise pour Contacto et française pour le Wort.

Tableau 18 Les langues utilisées dans les articles de presse concernant les élections européennes et communales

Élections européennes (du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2003)			Élections communales (du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2004)		
Langue	Nombres		Langue	Nombres	
Français	28	49%	Portugais	33	43%
Allemand	21	37%	Français	26	34%
Portugais	8	14%	Allemand	18	23%
Total	57	100%	Total	77	100%

4— Pour conclure sur l'analyse de la presse

Nous avons vu que l'intérêt porté aux élections par la presse variait fortement selon le type d'élection. Mais l'impact différentiel transparaît bien ici, au moins à travers la concordance entre une faible médiatisation directe des élections européennes et un faible taux de participation. Les élections communales, qui ont mobilisé davantage les associations d'étrangers, ont fait l'objet d'une plus grande attention médiatique et ont connu à terme un taux plus élevé d'inscriptions.

À cet égard, l'exemple de la communauté portugaise est frappant : 43% des articles écrits entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2004 sont en langue portugaise, en même temps que le taux de participation des portugais a connu une hausse de 117% entre les élections de 1999 et celle de 2005. La concordance entre ces deux phénomènes permet de penser qu'une plus grande implication des acteurs politiques et de la société civile du pays, dans le paysage médiatique du Luxembourg, inciterait sans doute les étrangers à une participation politique plus grande encore.

◉—Chapitre IV—Entre ici et là-bas, le vote des ressortissants communautaires dans leur pays d'origine

1— Introduction

L'étude des possibilités de vote politique des ressortissants communautaires aux élections dans leur pays d'origine et l'analyse des partis politiques étrangers ou organisations politiques établis au Luxembourg susceptibles de faire campagne en faveur des élections au pays d'origine sont essentielles pour quiconque veut appréhender l'attitude politique des résidents étrangers au Luxembourg. En effet, exercer son droit de vote pour des élections au pays d'origine revient à définir nécessairement un rapport politique et culturel avec son pays d'origine. Les droits de voter au pays d'origine, le rôle joué et les ressources mises à disposition par les représentations diplomatiques au Luxembourg ou les organisations politiques des étrangers au Luxembourg pour exercer ces droits de vote constituent autant de facteurs qui peuvent faciliter et entretenir le rapport politique au pays d'origine, en même temps qu'ils peuvent être de nature à maintenir éveillé le comportement politique des citoyens, tant pour le pays d'origine que pour le pays d'accueil. Ils peuvent éventuellement aussi relativiser l'engagement politique dans le pays d'accueil.

Sous l'angle politique, les rapports à la participation électorale diffèrent donc d'un citoyen à l'autre selon ses modalités de participation aux élections du pays d'origine et du pays d'accueil : qu'il ne participe à aucune élection ni au Luxembourg ni au pays d'origine, qu'il participe à l'ensemble des scrutins qui lui sont ouverts dans les deux pays, qu'il participe à certaines élections au pays d'origine et d'autres au pays d'accueil ou encore qu'il participe seulement aux élections de l'un des deux pays.

Dans ce qui suit, nous nous proposons de dresser un état des lieux qui s'articulera autour des points suivants :

- Quels droits de participation à quels scrutins au pays d'origine, sous quelles conditions et modalités?
- Quels niveaux de participation aux divers types de scrutins et quelles démarches de sensibilisation pour les européennes au pays d'origine ?
- Quel positionnement des partis politiques étrangers au Luxembourg ?

2— Quels droits de participation à quels scrutins au pays d'origine, sous quelles conditions et modalités?

Un premier tour d'horizon nous fournit une image disparate des possibilités et modes de participation aux scrutins des pays d'origine. La plupart des pays acceptent le droit de vote de leurs ressortissants vivant à l'étranger pour les élections nationales et européennes au pays d'origine.

Certains Etats, surtout ceux du Sud de l'Europe se montrent assez ouverts quant à la participation électorale à divers types de scrutins. Il s'agit de l'Italie, de l'Espagne et de la France. Le double vote communal n'est pas interdit dans ces pays. À cette liste s'ajoute un pays du Nord de l'Europe : la Finlande.

D'autres pays, surtout anglo-saxons, se montrent plus restrictifs : ainsi, l'Irlande ne concède pas de droit de vote pour ses citoyens vivant à l'étranger. La Grande-Bretagne ouvre le droit de vote à ses ressortissants sous condition de ne pas avoir quitté le pays depuis plus de 15 ans. Dans 2 pays du Nord, l'Allemagne et la Suède, il faut au moins avoir été enregistré une fois comme résident pour pouvoir garder ses droits d'électeur.



Les conditions pour conserver/rétablir son droit varient aussi d'un pays à l'autre : certains pays connaissent le système d'inscription automatique, comme l'Italie où aucune démarche particulière n'est requise pour devenir électeur. D'autres exigent une démarche d'inscription dans certains délais.

Les formes de participation varient, elles aussi, d'un pays à l'autre, la plupart ayant mis sur pied diverses voies pour permettre à leurs citoyens de s'exprimer : il s'agit souvent du vote par correspondance ou du vote consulaire. Cela n'empêche qu'à l'intérieur d'un même pays, les formes de participation peuvent varier selon le type de scrutin, comme c'est le cas en France ou en Belgique.

Progressivement, les possibilités de participation électorale des ressortissants étrangers vivant à l'étranger ont été élargies :

- Une loi du 18 décembre 1998 avait étendu le droit de vote aux Belges établis à l'étranger pour les élections législatives. Mais ce vote ne pouvait avoir lieu que par procuration. Par la suite, en vertu de la loi du 7 mars 2002, les formes de participation électorale ont été multipliées.
- Si les élections européennes étaient toujours les seules élections depuis 1979 pour lesquelles il ne fallait pas se déplacer en Italie, la formule de vote par correspondance a été étendue aux élections nationales par loi du 27 décembre 2001 et, au référendum des 15 et 16 juin 2003, les citoyens italiens résidant au Luxembourg et inscrits sur les listes électorales ont pu voter pour la première fois par correspondance.
- Les ressortissants portugais ont pu participer pour la première fois aux élections présidentielles en janvier 2001.

Tableau 19 Les formes de participation selon les pays de l'U.E.

États membres de l'U.E.	Droit de vote au pays d'origine aux élections	Conditions	Démarches	Formes	Pas de droit de vote
A	<ul style="list-style-type: none"> • Nationales • Présidentielles • Européennes 	Inscription sur une liste électorale d'une municipalité autrichienne	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'inscription • Demande, dans les délais, d'une carte d'électeur • Vote, dans les délais, devant un témoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulaire • Correspondance • En Autriche 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales • Parlementaires des <i>Länder</i>
B	<ul style="list-style-type: none"> • Nationales • Fédérales • Européennes 	Inscription sur les registres consulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'inscription • Pour les européennes, les Belges inscrits à l'ambassade doivent faire la demande expresse au préalable via l'ambassade 	<ul style="list-style-type: none"> • En personne dans une commune belge préalablement choisie • Par procuration dans cette commune • En personne à l'ambassade ou au consulat de carrière • Par procuration à l'ambassade ou au poste consulaire de carrière • Par correspondance via le poste diplomatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales • Régionales
D	<ul style="list-style-type: none"> • Nationales • Européennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription sur les listes électorales • Avoir résidé en RFA au moins trois mois après le 23 mai 1949 	Demande d'inscription via formulaire disponible auprès de l'Ambassade ou du <i>Bundeswahlleiter</i>	Correspondance	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales • Parlementaires des <i>Länder</i>
DK	<ul style="list-style-type: none"> • Nationales • Européennes 	Inscription sur une liste électorale au Danemark		<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance à l'Ambassade • Dans la commune au Danemark 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipales • Régionales
E	Toutes les élections	Inscription au recensement des Espagnols résidant à l'étranger sur base de l'inscription dans le registre de l'Ambassade	Pour les communales, il faut solliciter la documentation électorale	<ul style="list-style-type: none"> • Consulaire • Correspondance • Pour les élections municipales : uniquement vote par correspondance 	

F	Toutes les élections	<ul style="list-style-type: none"> Inscription sur une liste du consulat ou sur une liste électorale d'une commune de France Tous les Français immatriculés au Consulat figurent automatiquement sur la liste électorale de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) 		Présidentielles et référendums : <ul style="list-style-type: none"> consulaire consulaire par procuration, en France (si inscrit sur une liste électorale d'une commune de France) Autres élections : <ul style="list-style-type: none"> en France dans la commune par procuration AFE : <ul style="list-style-type: none"> correspondance ou dans les bureaux de vote aménagés 	
FIN	Toutes les élections	Pour les municipales, il faut toujours être enregistré au pays d'origine		Consulaire	
GB	<ul style="list-style-type: none"> Nationales Européennes 	Inscription sur une liste électorale de la dernière commune de résidence	Inscription	Correspondance Procuration	Elections régionales, municipales Perte du droit de vote à toutes les élections si on a quitté la Grande-Bretagne depuis plus de 15 ans
GR	<ul style="list-style-type: none"> Nationales Européennes Municipales 	Inscription sur une liste électorale : Pour les nationales et municipales, il faut s'inscrire en Grèce, Pour les européennes, possibilité de s'inscrire à l'Ambassade Pour les municipales, le double vote communal est interdit	Inscription	Pour les nationales et municipales, obligation de voter en Grèce Pour les européennes : à l'Ambassade ou en Grèce	
I	Toutes les élections	Inscription sur la liste électorale de la commune d'origine en Italie Inscription automatique dès l'âge de 18 ans Pour voter au Luxembourg, il faut disposer d'un certificat électoral envoyé par le Ministère italien de l'Intérieur		Régionales, provinciales, municipales : en Italie Nationales et référendums : correspondance ou dans la commune d'origine Européennes : auprès des bureaux de vote installés au Luxembourg ou en Italie Comites : correspondance	
IRL	Aucune				
NL	<ul style="list-style-type: none"> Nationales Européennes 	Inscription sur la liste électorale aux Pays-Bas	Demande d'inscription à faire durant une période allant de 6 mois jusqu'à six semaines avant l'échéance électorale	<ul style="list-style-type: none"> Correspondance Procuration 	<ul style="list-style-type: none"> Régionales Municipales
P	<ul style="list-style-type: none"> Présidentielles Nationales Européennes 	Inscription sur la liste électorale du Consulat	Demande d'inscription	Nationales et européennes : correspondance Présidentielles : consulaire	Municipales
S	<ul style="list-style-type: none"> Nationales Référendums Européennes 	Il faut une fois avoir été enregistrée en Suède		<ul style="list-style-type: none"> Consulaire Correspondance 	<ul style="list-style-type: none"> Régionales Municipales



3— Quels niveaux de participation et quelles démarches de sensibilisation au pays d'origine ?

Il est impossible de donner une image exacte sur le taux de participation à tel ou tel type d'élections¹³. C'est pour cela que nous utilisons par la suite les *termes de taux de participation approché*.

Cela étant, le vote consulaire peut représenter un indicateur certain de l'intérêt politique là où il s'agit de la seule voie de participation possible à côté du vote qui peut être exprimé au pays d'origine.

La participation électorale au pays d'origine est par ailleurs plus ou moins favorisée/facilitée à travers l'action d'information et de sensibilisation mise en place par les Ambassades et Consulats, notamment pour les scrutins nationaux ou européens, comme le montre le tableau 20.

Presque toutes les représentations diplomatiques ont ainsi informé leurs ressortissants sur les modalités de vote, soit en leur adressant des courriers personnalisés soit en contactant des personnes ou associations relais, soit en lançant une information via la presse ou encore en utilisant plusieurs de ces formules.

Rares sont par contre les démarches faites pour sensibiliser les électeurs à s'inscrire sur les listes luxembourgeoises. Il faut toutefois mentionner l'engagement actif du Consulat du Portugal. Cette sensibilisation s'est, la plupart du temps, bornée à apposer les appels de vote luxembourgeois dans les salles d'attentes du Consulat.

L'Irlande, qui ne connaît pas le droit de vote de ses ressortissants au pays d'origine, a sensibilisé ces derniers à s'inscrire sur les listes électorales au Luxembourg.

Tableau 20 Les démarches électorales dans le pays d'origine des ressortissants de l'U.E.

Etats membres de l'U.E.	Electeurs potentiels	Nombre de votants (uniquement sur le nombre de votants à l'Ambassade/Consulat)	Démarches d'information/sensibilisation pour les européennes au pays d'origine	Démarches d'information/sensibilisation pour les européennes au Luxembourg	Démarches d'information/sensibilisation pour les communales au Luxembourg
A	Elections présidentielles, nationales, européennes L'Ambassade évalue à 400, le nombre d'Autrichiens qui peuvent s'inscrire	Présidentielles du 25 avril 2004 : 87 Nationales du 24 novembre 2002 : 128 Européennes du 13 juin 2004 : 74	Courriers personnalisés à tous les Autrichiens enregistrés à l'Ambassade	Aucune	Aucune
B	Selon l'Ambassade : 14.000	Législatives du 18 mai 2003 : Quelque 1.100 personnes ont voté à l'Ambassade Européennes : 0	Aucune	Aucune	Aucune
D	Pas de chiffres	Pas de chiffres	Annonces dans les journaux luxembourgeois de langue allemande, information de la communauté allemande et les communautés religieuses allemandes, homepage de l'Ambassade affiche dans les locaux de la section consulaire de l'Ambassade	Affichage des appels au vote luxembourgeois dans les locaux de la section consulaire de l'Ambassade	Affichage des appels au vote luxembourgeois dans les locaux de la section consulaire de l'Ambassade

¹³ L'une des raisons tient au fait que seuls les votants à l'Ambassade sont comptabilisés. Des données sur le vote par correspondance ou le vote par déplacement au pays d'origine ne sont donc pas disponibles au Luxembourg. S'il existe des données statistiques au pays d'origine, celles-ci se rapportent soit aux votants en général (p.ex. : l'ensemble des votants pour les européennes quelle que soit la provenance du vote), soit aux votants de l'étranger sans spécifier le pays de provenance du vote. S'ajoute à cela le fait que des résidents étrangers de passage au Luxembourg habitant de fait dans leur pays d'origine ou dans un pays limitrophe au Luxembourg peuvent souvent user du vote consulaire au siège de la représentation diplomatique au Luxembourg.

DK	Pas de chiffres	Pas de chiffres	Informations adressées aux organismes, institutions et firmes danoises au Luxembourg, par lettre et e-mail au Luxembourg	Aucune	Aucune
E	Nombre d'électeurs inscrits au 31/12/2003 : 2.329	Elections parlementaires (mars 2004) : 180 Elections européennes du 13 juin 2004 : 623 Elections des délégués au CRE (Comité des résidents Espagnols à l'étranger) de 2001 : 358	Informations pratiques publiées dans les journaux luxembourgeois Envoi de lettres informatives aux associations espagnoles actives au Luxembourg Ouvertures des bureaux durant deux week-ends (de 9 h 00 à 14 h 00) pour consulter les listes électorales et pour déposer le vote à l'Ambassade.	Affiches exposées dans les Services Consulaires, des informations concernant l'inscription sont distribuées parmi les associations espagnoles	Affiches exposées dans les Services Consulaires, des informations concernant l'inscription sont distribuées parmi les associations espagnoles
F	Nombre d'électeurs inscrits pour les élections présidentielles en 2002 : 7.349 pour les élections européennes de 1999 : 5.378	Elections présidentielles en 2002 (1 ^{er} tour) : 3.611 (= taux de 49,1%) Présidentielles en 2002 (2 ^{ème} tour) : 4.396 (= taux de 59,8%) Elections européennes de 1999 : 1.394 Elections du délégué à l'AFE le 18 juin 2000 : taux de participation : ± 30%	Information des ressortissants français	Information sur le site Internet	Affiche dans les salles d'attente du Consulat Information sur le site Internet
FIN	Selon l'Ambassade, quelque 800 personnes peuvent théoriquement s'inscrire sur les listes électorales	Elections présidentielles de janvier 2000 : 1 ^{er} tour : 325 2 ^{ème} tour : 354 Elections présidentielles du 16 mars 2003 : 321 Elections communales du 20 octobre 2004 : 37 Elections européennes du 13 juin 2004 : 258	Information par e-mail et par annonces dans les organes des ressortissants des horaires d'ouverture des bureaux de vote	Aucune	Aucune
GB	Pas de chiffres	Pas de chiffres			
GR	Inscrits pour les élections européennes de 2004 : 450	Elections européennes du 13 juin 2004 : 348 Elections parlementaires : 482	6 mois avant les élections européennes, l'Ambassade grecque a relayé l'information via lettre, e-mail..., sur les démarches à faire pour l'inscription et le vote aux élections européennes envers les organisations, associations grecques. Pour favoriser le vote aux élections parlementaires, les partis politiques grecs ont mis à disposition des lignes aériennes depuis le Luxembourg et Bruxelles	Aucune	Aucune
I	Electeurs potentiels au 1/6/2004 : 17.702 Inscrits sur les listes électorales : 16.177	Elections européennes du 13 juin 2004 : 3.166 Elections du Com.it.es de mars 2004: 5.176 Elections législatives du 13 mai 2001 : quelque 3.000	Information par lettre (comment voter, où aller voter) à tous les Italiens inscrits auprès du Consulat Installation de 15 sièges électoraux répartis dans tout le Luxembourg Publicité dans les journaux nationaux /émission de radio en langue italienne Information par lettre/e-mail à toutes les associations italiennes établies au Luxembourg	Aucune	Aucune



IRL	Pas de possibilité de participer aux scrutins du pays d'origine		Information des Irlandais du Luxembourg via la Newsletter du Club Irlandais sur la démarche d'inscription	Information des Irlandais du Luxembourg via la Newsletter du Club Irlandais sur la démarche d'inscription
NL	Pas de chiffres	Pas de chiffres	Information via presse sur les conditions de participation	Aucune
P	Electeurs inscrits pour les présidentielles du 13/14 janvier 2001 : 2.095 Electeurs inscrits pour les européennes de juin 2004 : 2.107	Elections présidentielles : 567 Election de deux représentants au Conseil des Communautés, le 30 mars 2003 : 698 (= taux de 1.4%).		Affichage des appels au vote au Consulat Des membres du Consulat ont participé à plusieurs réunions d'information organisées par les associations, les CCE ou communes pour appeler leurs compatriotes à s'inscrire sur les listes au Luxembourg.
S		Elections nationales de 2002 : 288 Référendum sur l'Euro en 2003 : 319 Elections européennes de 2004 : 145 Pour favoriser le vote	Ouverture de l'ambassade : un samedi matin. Information par le site de l'ambassade sur les possibilités de vote et par e-mail à certaines personnes en leur priant de diffuser l'information	Aucune

4- Le vote aux élections européennes

Le double vote européen étant interdit, le citoyen européen résidant dans un autre Etat membre de l'Union européenne est confronté à une situation de choix¹⁴. Cette situation est clairement perceptible dans un contexte où certains organismes sensibilisent leurs ressortissants à exercer leur droit de vote au pays d'origine alors que d'autres organisations, comme certaines associations par exemple, militent pour l'exercice du droit de vote au pays d'accueil.

Afin de mesurer des taux de participation approchés aux élections européennes, il faut ajouter des chiffres sur le vote pour les députés européens du Luxembourg et du pays d'origine. En ne prenant en compte que le vote consulaire, on constate que le nombre de votants aux européennes du pays d'origine est assez important, beaucoup plus important que le nombre de votants au Luxembourg.

Tableau 21 Taux approché de participation aux élections européennes du 13 juin 2004

Nationalités	Communautaires ≥ 18 ans	Inscription au Luxembourg	Vote au pays d'origine	Taux d'inscription au Luxembourg	Taux au pays d'origine	Nombre total d'électeurs au Luxembourg	Taux global	Taux du pays d'origine
Allemagne	10 166	1 127		11%				43%
Autriche	593	47	74	8%	12%	121	20%	42%
Belgique	14 341	1 413		10%				91%
Danemark	1 731	83		5%				48%
Espagne	2 822	190	623	7%	22%	813	29%	46%
Finlande	696	7	258	1%	37%	265	38%	41%
France ¹⁵	20 333	1 266	1 394 (en 1999)	6%	7%	2 670	13%	43%
Grande-Bretagne	4 367	336		8%				39%
Grèce	1 131	35	348	3%	31%	383	34%	63%
Irlande	1 061	89		8%				60%
Italie	17 178	3 048	3 166	18%	18%	6 214	36%	73%
Pays-Bas	3 481	403		12%				39%
Portugal	51 282	3 646		7%				39%
Suède	1 083	25	145	2%	13%	170	16%	37%

14 Le choix existe évidemment pour les seuls citoyens européens qui remplissent la condition de résidence pour s'inscrire sur les listes électorales européennes au Luxembourg.

15 Des chiffres sont uniquement disponibles pour les élections européennes en 1999, étant donné que, pour les élections européennes de 2004, il n'y avait plus la possibilité de vote consulaire. Le nombre total d'électeurs englobe donc, abusivement, les inscrits sur les listes électorales luxembourgeoises pour les élections 2004 et les votants en France par vote consulaire de 1999.

Une partie des ressortissants communautaires ne remplissant pas la condition de l'électorat actif au Luxembourg participe sans doute, par manque de choix, au scrutin au pays d'origine. Un taux de participation plus élevé au scrutin du pays d'origine doit aussi être mis en relation avec une sensibilisation au sein des communautés étrangères implantées au Luxembourg ainsi qu'avec les moyens mis à disposition pour faciliter le vote, qu'il s'agisse des représentations diplomatiques installées au Luxembourg, d'autres organisations telles que les conseils représentant les différentes communautés au pays, les partis politiques étrangers ou même des associations d'étrangers.

La disparité entre les taux de participation au Luxembourg et au pays d'origine est particulièrement manifeste pour les ressortissants finlandais, grecs, espagnols et suédois. Ces communautés sont, en grande partie, constituées de fonctionnaires européens. Il n'en reste pas moins que les taux de participation globaux des citoyens européens résidant au Luxembourg sont, le plus souvent, beaucoup plus faibles que ceux enregistrés dans les divers pays d'origine. Ainsi, les pays d'origine connaissent parfois des taux qui représentent près du double ou plus que le double des taux enregistrés au Luxembourg, avec l'exception toutefois des Finlandais. On peut se demander si l'expérience migratoire ne s'accompagne pas d'une certaine distanciation du politique, du moins au niveau de la participation électorale.

5— **Le niveau de participation à d'autres scrutins**

En ce qui concerne la participation aux autres scrutins du pays d'origine, il convient de noter qu'elle se situe le plus souvent à un niveau supérieur à celui qui a été détecté pour les élections européennes. Les ressources mises à disposition pour favoriser la participation des électeurs potentiels aux autres scrutins du pays d'origine¹⁶ peuvent considérablement influencer sur le taux de participation. Ainsi, pour favoriser le vote aux élections parlementaires, les partis politiques grecs ont mis à disposition des lignes aériennes depuis le Luxembourg et Bruxelles.

Le taux de participation aux élections communales au pays d'origine reste assez faible, il est vrai, pour les quelques pays pour lesquels on dispose de chiffres (Espagne, Finlande). Ce résultat tient sans doute, d'une part, au fait de l'enracinement des communautés étrangères sur le territoire communal de résidence et, d'autre part, aux modalités beaucoup plus contraignantes qui peuvent exister pour participer à ce type de scrutin (déplacement au pays d'origine).

6— **Au niveau des structures officielles représentant les ressortissants à l'étranger**

Plusieurs pays connaissent des structures institutionnelles de participation, démocratiquement élues, qui défendent les intérêts de leurs résidents et veillent à la participation de cette communauté à la vie nationale du pays d'origine.

Le Conseil des Communautés Portugaises est composé de personnes élues démocratiquement au suffrage universel par les Portugais vivant au Luxembourg. De tels conseils existent dans tous les pays d'émigration. Une commission nationale, siégeant à Lisbonne, coordonne leurs travaux.

Le 30 mars 2003, les Portugais résidant au Luxembourg étaient invités à élire deux représentants au Conseil des Communautés Portugaise. Ce conseil composé de 100 délégués de divers pays se réunit deux fois par an. La participation électorale des Portugais au Luxembourg aux dernières élections de ce Conseil n'était que de 1,4%.

¹⁶ Plusieurs pays réservent un certain nombre de sièges parlementaires à leurs résidents vivant à l'étranger : tel est le cas notamment du Portugal (2 sièges) et de l'Italie (élection de 12 députés et de 6 sénateurs).



Le Comité des Italiens à l'étranger (Comites) est l'organe consultatif chargé de défendre les intérêts des Italiens à l'étranger. Il compte 12 membres élus ainsi que 4 membres qui peuvent être cooptés parmi des personnalités luxembourgeoises d'origine italienne.

On peut noter une assez forte participation électorale des Italiens au renouvellement de cet organe avec 5176 votants effectifs.

Il convient de signaler que le Comites a essayé de sensibiliser par courrier la communauté italienne du Luxembourg à s'inscrire sur les listes électorales communales et européennes du Luxembourg.

L'Assemblée des Français de l'étranger : Il s'agit de l'assemblée représentative des Français établis hors de France ; son but est de permettre aux ressortissants français de participer à la vie nationale. Les délégués sont élus au suffrage universel tous les 6 ans. Elle a compétence pour donner au gouvernement son avis sur toutes les questions concernant les Français de l'étranger. Ses délégués sont les interlocuteurs privilégiés des postes diplomatiques et consulaires de la communauté française locale. L'assemblée des Français de l'étranger élit 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

La participation électorale des Français disposant du droit de vote pour élire le représentant du Luxembourg le 18 juin 2000 était de l'ordre de 30%.

7— **Le positionnement des partis politiques étrangers établis au Luxembourg**

Un certain nombre de communautés étrangères implantées au Luxembourg disposent d'antennes des partis politiques du pays d'origine au Luxembourg. Il n'a pas été possible de contacter les responsables de tous ces partis politiques étrangers au Luxembourg.

Un rapide tour d'horizon montre, de façon générale, une tension qui traverse ces organisations quant à la position à prendre par rapport au vote européen au Luxembourg ou au pays d'origine. Ainsi, le plus souvent, aucune consigne de vote n'a été donnée, laissant ainsi le libre choix aux membres.

En revanche, il était plus facile pour les cadres de ces partis d'appeler leurs membres à s'inscrire sur les listes électorales communales au Luxembourg selon le principe de voter là où l'on vit. Un certain nombre de dirigeants sont par ailleurs engagés dans le mouvement associatif étranger qui défend clairement ce principe.

Si le parti communiste portugais n'a pas donné de consigne de vote pour les européennes, il a, en revanche, sensibilisé ses membres à s'inscrire pour les élections communales au Luxembourg. Des membres du parti ont figuré sur les dernières listes communales et européennes au Luxembourg.

Le parti socialiste portugais n'a pas fait de campagne particulière pour inciter les gens à s'inscrire sur une liste électorale au Luxembourg. Au sein du parti, la position de principe défendue par les cadres est de voter là où l'on vit, que ce soit pour les communales ou les européennes. Les membres du parti font aussi partie d'associations qui défendent le même principe.

Le Parti ouvrier socialiste espagnol défend au niveau interne la position qu'il faut voter pour les communales dans le pays de résidence. Il n'a pas proposé de consignes officielles pour les élections européennes au Luxembourg ou en Espagne.

Le groupement de gauche *Izquierda Unita* plaide pour exercer le droit de vote au Luxembourg, que ce soit pour les européennes ou les communales. Il n'a toutefois pas fait de campagne particulière. Plusieurs de ses membres sont actifs au sein du CLAE.

On n'a pas pu contacter des personnes du Parti *popular*.

Des cadres des partis politiques italiens de gauche et centre-gauche ont milité pour l'inscription de résidents italiens aux élections européennes et communales, surtout à travers le Comites ou le CLAE. Le *Democratici di Sinistra* (DS) a sensibilisé les ressortissants italiens à s'inscrire pour les communales et les européennes au Luxembourg.

Les partis de droite auraient été plutôt en faveur du vote des députés italiens au Parlement européen.

Le cercle socialiste français et l'association des Français à l'étranger a sensibilisé ses membres pour s'inscrire sur les listes électorales communales ou européennes au Luxembourg. La section de l'UMP n'a pas incité les ressortissants français à s'inscrire sur les listes électorales au Luxembourg.

8— Pour conclure sur la participation au pays d'origine

Ces rapides tours d'horizon montrent une grande disparité de situations selon la nationalité des citoyens européens. Il est très difficile de cerner les rapports politiques et les identités politiques qui peuvent exister au Luxembourg parmi les citoyens européens, rapports flous qui peuvent être entretenus de diverses manières.

Les rares données dont on dispose laissent à penser que la participation des citoyens européens aux divers types de scrutins reste relativement faible au Luxembourg, en tout cas plus faibles que celle de leurs compatriotes restés au pays d'origine. L'hypothèse est posée que l'expérience migratoire s'accompagne d'une distanciation par rapport à la participation électorale. D'autre part, pour les pays dont on dispose de données, la participation électorale pour le vote des députés européens au Luxembourg est beaucoup plus faible que le vote pour les députés européens du pays d'origine.

Finalement, dans les cas de figure où l'on dispose de données, et pour certaines nationalités en tout cas, la participation électorale communale au Luxembourg dépasse la participation électorale à des scrutins au pays d'origine.

D'autres méthodes d'investigation seraient nécessaires pour qualifier plus précisément des profils de participation politique au niveau électoral, par exemple les profils de ceux qui n'utilisent leur droit de vote nul part, de ceux qui utilisent leur double appartenance en mobilisant ci et là les ressources socioculturelles et les infrastructures mises à disposition ou encore de ceux qui, du point de vue de la participation électorale, sont exclusivement tournés soit vers le pays d'origine soit vers le pays d'accueil.





◉—Chapitre V__Droit de vote au Luxembourg et conditions d'inscription

I— Les étapes du droit de vote dans l'histoire

Le Grand Duché de Luxembourg existe depuis 1839 comme pays indépendant. La première constitution date aussi de 1839. Le droit de vote y a connu depuis le début une évolution intéressante. Longtemps, les jeunes (18-25 ans) et, surtout, les étrangers ne jouissaient pas du droit de vote.

1^{ère} étape : le droit de vote est dit « censitaire » ... c'est-à-dire réservé aux hommes, âgés d'au moins 25 ans, capables de payer un impôt électoral.

Depuis la première Constitution jusqu'en 1918, le Luxembourg avait un système électoral censitaire. Ce terme, relatif au « cens » (du latin : census, recensement), exprime le taux d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible. Les hommes âgés de 25 ans au moins avaient ce droit de vote, ou ce droit au suffrage censitaire. L'électorat actif était lié au paiement du cens (impôt) électoral qui était de 10 francs en 1848. En 1845, le taux d'électeurs représentait 5.9% de la population luxembourgeoise en âge électoral ; en 1913, ce taux était de 30.9%.

2^{ème} étape : le droit de vote est dit « universel » ... c'est-à-dire ouvert à tous les hommes ET femmes, âgés d'au moins 21 ans, de nationalité luxembourgeoise.

Depuis 1919, cette condition du cens (impôt) a été abolie et le suffrage universel a été introduit pour toute personne – femme et homme - de nationalité luxembourgeoise âgée de 21 ans au moins. Du même coup, femmes et hommes jouissaient de ce droit de citoyen/ne et le taux d'électeurs par rapport à la population luxembourgeoise en âge électoral était de 100% !

3^{ème} étape : le droit de vote dit « universel » s'ouvre à tous les hommes ET femmes, âgés d'au moins 18 ans, de nationalité luxembourgeoise.

La situation précédente a duré jusqu'en 1972 avant qu'un changement dans la loi électorale n'intervienne. La révision constitutionnelle du 27 janvier 1972 a accordé le droit de vote à toute personne de nationalité luxembourgeoise âgée de 18 ans au moins.

4^{ème} étape : le droit de vote est ouvert aux étrangers communautaires, d'abord pour les élections européennes, puis pour les élections communales.

Le Traité de Maastricht de 1992 institue une citoyenneté européenne : les ressortissant(e)s d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ont obtenu le droit de voter pour les élections européennes et pour les élections communales dans le pays de résidence. Cependant, le Luxembourg a voulu profiter d'une clause dérogatoire (= exception) lui permettant d'instaurer des conditions particulières de durée de résidence dans le pays pour participer aux élections, comme électeur et comme candidat.

Les ressortissants de l'Union Européenne ont joui du droit de vote pour les élections européennes dès 1994. Depuis 1999, le droit existe aussi pour les résidents étrangers membres de l'Union Européenne de voter et d'être candidat aux élections communales.

5^{ème} étape : le droit de vote est élargi aux étrangers non communautaires pour les élections communales.

La nouvelle loi électorale du 18 février 2003 ouvre le droit de vote aux élections communales à tous les ressortissants non-luxembourgeois, y compris non-communautaires, qui pourront utiliser ce droit dès les élections communales d'octobre 2005.



Etendue et limites du « droit de vote »

Le « droit de vote » donne habituellement le droit de voter (d'être électeur = droit de vote « actif ») et d'être candidat (d'être élu = droit de vote « passif »). Les conditions pour être candidat sont généralement plus strictes (âge, durée de résidence, etc). La nouvelle loi électorale de février 2003 ouvre le droit de vote actif aux ressortissants non-communautaires, mais pas encore le droit de vote passif (être candidat et élu).

Le droit de vote est un droit constitutionnel. Il représente l'un des moyens fondamentaux pour chaque citoyen de participer activement à la vie sociale, économique, politique et culturelle de l'Europe, de son pays, de sa commune. Il a été acquis progressivement, grâce, d'une part, aux revendications et aux luttes de celles et ceux qui en étaient exclus, d'associations et d'institutions diverses, et, d'autre part, grâce à l'évolution du monde politique et des décideurs de la société.

Dans beaucoup de pays du monde, soit le droit de vote n'existe pas (encore), soit les obstacles et les restrictions à l'exercice de ce droit restent nombreux et importants.

2— À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections communales ?

De manière générale, sont admis à être électeurs tous les ressortissants non-luxembourgeois, de quelque nationalité qu'ils soient, qui remplissent les conditions fixées par la loi et qui font une demande pour être électeurs. Les ressortissants non-communautaires jouissent donc désormais eux aussi du droit de vote aux élections communales — mais du droit de vote actif seulement, c'est-à-dire comme électeurs ; ils ne peuvent pas encore se présenter comme candidats.

A. Quelles sont les conditions pour être électeur ?

- Résider **légalement** au Luxembourg.
- Avoir **18 ans accomplis** le jour des élections.
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu du **droit de vote** au Luxembourg ou dans le pays d'origine.
- Résider au Luxembourg depuis **cinq années au moins** à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales (pour les élections de 2005, la date de clôture est le 1^{er} avril 2004).
- Pour les ressortissants étrangers **non-communautaires**, il faut, en outre avoir été, pendant les cinq années précédant le 1^{er} avril 2004, en possession des documents suivants (prévus par la loi du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers, telle qu'elle a été modifiée par la suite) :
 - Une **autorisation de séjour**.
 - Les **papiers de légitimation** prescrits.
 - Un **visa**, si celui-ci est requis.

B. Comment devenir électeur ?

- S'inscrire sur la liste électorale de sa commune de résidence. Pour cela, il faut :
- Faire une demande d'inscription à l'administration communale (des formulaires sont disponibles auprès de l'administration communale).

C. Quand s'inscrire sur la liste électorale ?

- Tout de suite et à tout moment de l'année
- Mais, pour pouvoir participer aux prochaines élections, il faut s'inscrire avant le 1^{er} avril de l'année qui précède ces élections (avant le 1^{er} avril 2004 pour les élections communales d'octobre 2005).

- D. Quels documents remplir et fournir ?**
- La demande peut être faite sur papier libre, mais on peut aussi plus simplement compléter un formulaire pré-imprimé mis à la disposition du demandeur, qui précise la nationalité et l'adresse de celui-ci et dans laquelle il déclare formellement qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans son pays d'origine.
 - Présenter un document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, éventuellement un visa).
 - Présenter un ou plusieurs certificat (s) de résidence justifiant de 5 années de résidence au Luxembourg au 1^{er} avril de l'année précédant les élections ; les certificats sont parfois fournis par la commune elle-même.
- E. Quelles sont les conditions pour être candidat ?**
- Être citoyen de l'Union européenne [les ressortissants non-communautaires n'ont pas (encore) acquis le droit d'être candidat]
 - Être âgé de 18 ans le jour des élections
 - Résider au Luxembourg depuis 5 années au moins le jour du dépôt de la liste des candidats.
 - Résider depuis au moins 6 mois dans la commune au moment du dépôt de sa candidature.
- F. Le « devoir » de voter**
- Selon la loi, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits.
 - Dès lors, une fois inscrits, les résidents étrangers sont, eux aussi, soumis à l'obligation du vote.
- G. L'inscription pour les élections européennes**
- Les listes pour les élections communales et les élections européennes sont différentes. Si l'on veut participer aux deux élections, il faut donc s'inscrire sur chacune de ces listes. Mais l'inscription peut se faire en même temps. On peut donc profiter de l'inscription aux élections communales pour s'inscrire également sur la liste électorale pour les élections européennes en utilisant les mêmes documents.

3— **À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections européennes ?**

De manière générale, sont admis à être électeurs tous les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, qui remplissent les conditions fixées par la loi et qui font une demande pour être électeurs. Les ressortissants non-communautaires ne jouissent pas du droit de vote aux élections européennes.

- A. Deux possibilités au choix pour participer comme électeur aux élections européennes**
- Participer aux élections des parlementaires européens de leur pays d'origine, selon la législation de ce pays. À cette fin, ils devront s'adresser aux autorités compétentes de leur pays d'origine. Leur consulat leur fournira toute information utile à ce sujet.
 - Choisir de participer au Luxembourg à l'élection des représentants du Grand-Duché au Parlement européen. À cette fin, il devra demander d'être inscrit sur la liste électorale de sa commune de résidence.



B. Quelles sont les conditions pour être électeur au Grand-Duché de Luxembourg ?

- Être **ressortissant d'un autre État membre** de l'Union européenne.
- Avoir 18 ans accomplis le jour des élections.
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote au Luxembourg ou dans le pays d'origine.
- Être domicilié au Luxembourg et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription, pendant cinq années au moins.
- Ne pas être simultanément électeur dans son pays d'origine.

C. Comment devenir électeur ?

- Démarches
 - Faire une demande d'inscription sur la liste électorale contenant également une déclaration formelle. La demande peut être faite sur papier libre, mais on peut aussi plus simplement compléter un formulaire pré-imprimé mis à la disposition du demandeur,
 - Le demandeur doit impérativement se présenter personnellement au bureau de sa commune de résidence.
- La déclaration formelle doit préciser :
 - La nationalité et l'adresse sur le territoire du Grand-Duché.
 - Que la personne n'exercera son droit de vote pour les élections au Parlement européen que dans le Grand-Duché de Luxembourg.
 - Qu'elle n'est pas déchu du droit de vote dans l'État membre d'origine.
 - Le cas échéant, sur la liste électorale de quelle collectivité locale ou circonscription dans l'État membre d'origine la personne a été inscrite en dernier lieu.
- Les pièces à produire :
 - Un document d'identité en cours de validité.
 - Un certificat documentant la durée de résidence de 5 ans au moins, établi par une autorité publique.
 - Faire une demande d'inscription à l'administration communale.

D. Quand s'inscrire sur la liste électorale ?

- Tout de suite et à tout moment de l'année.
- Mais, pour pouvoir participer aux prochaines élections européennes, il faut s'inscrire avant le 1^{er} avril de l'année qui précède ces élections (avant le 1^{er} avril 2003 pour les élections européennes de 2004).

E. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- Être citoyen de l'Union européenne.
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu des droits politiques au Grand-Duché de Luxembourg ou dans l'État membre d'origine.
- Être âgé de 18 ans le jour des élections.
- Être domicilié au Luxembourg et y avoir résidé, au moment du dépôt de la liste des candidats, pendant 5 années au moins.
- Ne pas être en même temps candidat aux élections européennes dans un autre État membre de l'Union européenne.

F. Le « devoir » de voter

- Selon la loi, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits.
- Dès lors, une fois inscrits, les résidents étrangers sont, eux aussi, soumis à l'obligation du vote.

o–Table des graphiques et des tableaux

Graphiques

Graphique 1 : Comparaison des inscriptions aux élections communales de 1999 et de 2005	10
Graphique 2 : Bilan des inscriptions selon les pays lors des élections de 1999 et de 2005	11
Graphique 3 : Taux d'inscription approché selon le pays d'origine des inscrits	12
Graphique 4 : Comparaison du poids de l'électorat étranger entre 1999 et 2005	15
Graphique 5 : Comparaison des inscriptions aux élections européennes de 1999 et de 2004	20
Graphique 6 : Bilan des inscriptions selon les nationalités pour les élections européennes de 1999 et de 2004	21
Graphique 7 : Taux approchés d'inscription aux élections européennes de 2004	21
Graphique 8 : Poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat total dans les principales communes pour les élections européennes de 2004	24

Tableaux

Tableau 1 : Inscription des étrangers sur les listes pour les élections communales de 2005	13
Tableau 2 : Les 6 communes ayant enregistré une baisse pour les élections communales de 2005	14
Tableau 3 : Les 111 communes ayant enregistré une hausse pour les élections communales de 2005	14
Tableau 4 : Les résultats dans les principales villes du Luxembourg	15
Tableau 5 : Bilan des inscriptions aux élections communales de 2005 par commune et nationalité	16
Tableau 6 : Inscription des étrangers sur les listes pour les élections européennes de 2004	22
Tableau 7 : Communes ayant enregistré une baisse dans les inscriptions aux élections européennes de 2004	23
Tableau 8 : Les communes ayant enregistré une hausse aux élections européennes de 2004	24
Tableau 9 : Bilan par nationalité et par commune des inscriptions des étrangers aux élections européennes de 2004	26
Tableau 10 : Proportion d'électeurs étrangers pour les élections communales 2005, selon les nationalités	30
Tableau 11 : Bilan des inscriptions des Portugais aux élections communales de 2005, dans les principales communes	31
Tableau 12 : Des actions de sensibilisation dans quelques communes	35
Tableau 13 : Nombre d'articles concernant les élections	39
Tableau 14 : Articles par thème concernant les élections européennes	40
Tableau 15 : Articles par thème concernant les élections communales	40
Tableau 16 : Articles pour les élections européennes, selon les organes de presse	41
Tableau 17 : Articles pour les élections communales, selon les organes de presse	42
Tableau 18 : Les langues utilisées dans les articles de presse concernant les élections européennes et communales	42
Tableau 19 : Les formes de participation selon les pays de l'U.E.	44
Tableau 20 : Les démarches électorales dans le pays d'origine des ressortissants de l'U.E.	46
Tableau 21 : Taux approché de participation aux élections européennes du 13 juin 2004	48



Table des matières

Préface	3
Plan	5
Présentation de la recherche	7
1 Le cadre	7
2 Les objectifs	7
3 Plan et méthodologie	7
3.1 Descriptif du chapitre I : bilan des inscriptions des étrangers sur les listes électorales	8
3.2 Descriptif du chapitre II : les actions de sensibilisation	9
3.3 Descriptif du chapitre III : analyse de la presse écrite	9
3.4 Descriptif du chapitre IV : la participation politique des résidents européens dans leur pays d'origine	9
3.5 Descriptif du chapitre V : droit de vote au Luxembourg et conditions d'inscription	9
Chapitre I : Bilan des inscriptions des étrangers aux élections communales d'octobre 2005 et européennes de juin 2004	10
1 Élections communales : analyses et perspectives	10
1.1 Résultats généraux	10
1.1.1 Résultats par nationalité	10
1.1.2 Les ressortissants communautaires	11
1.1.3 Les ressortissants non-communautaires	12
1.2 Les résultats par commune : les baisses et les augmentations des inscriptions	14
1.3 Les étrangers, un potentiel électoral non-négligeable	15
1.4 Pour conclure sur les élections communales	15
2 Élections européennes : analyses et perspectives	20
2.1 Résultats généraux	20
2.2 Résultats par nationalité	21
2.3 Résultats par commune	20
2.4 Pour conclure sur les inscriptions aux élections européennes	25
3 Bilan des inscriptions de la communauté portugaise aux élections communales de 2005	30
3.1 Résultat par nationalité	30
3.2 Résultats par commune	31
3.3 Pour conclure sur le bilan des inscriptions des Portugais	31
Chapitre II : Les actions de sensibilisation	33
1 Objectifs	33
2 Les actions politiques	33
2.1 Réforme de la loi électorale du 10 février 2003	33
2.2 Commissariat du Gouvernement aux Étrangers	34
3 Information et sensibilisation	34
3.1 Les communes et les commissions consultatives communales pour étrangers (CCCE)	34



3.2	Les associations	36
3.2.1	Soirées d'information et d'échange avec les CCCE	36
3.2.2	Le ciblage du public	36
3.2.3	Médias	37
3.2.4	Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté	38
4	Pour conclure sur les bonnes pratiques	38
Chapitre III : Analyse de la presse écrite		39
1	Aperçu général	39
2	Les thèmes abordés	40
3	La presse concernée	41
4	Pour conclure sur l'analyse de la presse	42
Chapitre IV : Entre ici et là-bas, le vote des ressortissants communautaires dans leur pays d'origine		43
1	Introduction	43
2	Quels droits de participation à quels scrutins au pays d'origine, sous quelles conditions et modalités?	43
3	Quels niveaux de participation et quelles démarches de sensibilisation au pays d'origine ?	46
4	Le vote aux élections européennes	48
5	Le niveau de participation à d'autres scrutins	49
6	Au niveau des structures officielles représentant les ressortissants à l'étranger	49
7	Le positionnement des partis politiques étrangers établis au Luxembourg	50
8	Pour conclure sur la participation au pays d'origine	51
Chapitre V : Droit de vote au Luxembourg et conditions d'inscription		53
1	Les étapes du droit de vote dans l'histoire	53
2	À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections communales ?	54
3	À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections européennes ?	55
Table des graphiques et des tableaux		57
Table des matières		58



